



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Et le soutien des municipalités de Hurigny, Sancé, communautés de communes du Clunisois et du Tournugeois.

SOMMAIRE

GLOSSAIRE	4
RAPPORT MORAL 2025.....	5
RAPPORT FINANCIER 2025	7
COMPOSITION DE L'ASSOCIATION	9
MOT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES.....	11
LES SERVICES DE L'ASSOCIATION	12
Activité du service Vie et Liberté.....	14
Accompagnements 2025	14
Mission de santé sexuelle – Consultations médicales.....	17
Accompagnement de la relation affective, conjugale et familiale.....	19
Actions collectives « vie affective, relationnelle, sexuelle et familiale »	22
Vie du service.....	25
Activité du service Instants de Famille	26
Accompagnements 2025	26
Médiation familiale.....	29
Espace Rencontres.....	32
Visite en Présence d'un Tiers	36
Ressources et Accompagnements à la Parentalité.....	39
Vie du Service	42
ON PARLE DE NOUS.....	43

GLOSSAIRE

IDF / Instants de famille	FENAMEF / Fédération Nationale de la Médiation Familiale et des Espaces Familiaux
VEL / Vie Et Liberté	FFER / Fédération Française des Espaces de Rencontres
AEMO / Action Educative en Milieu Ouvert	IMC / Infirmes Moteurs Cérébraux
AFSM / Association Femmes Solidaires Mâcon	IME / Instituts Médico-Educatifs
ANCIC / Association Nationale des Centres d'Interruption volontaire de grossesse et Contraception	IP / Informations Préoccupantes
APP / Analyse de la Pratique Professionnelle	IST / Infections Sexuellement Transmissibles
ARIPA / Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pension Alimentaires	ITEP / Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques
ARS / Agence Régionale de Santé	IVG / Interruption Volontaire de Grossesse
CA / Conseil d'Administration	MBA / Mâconnais-Beaujolais Agglomération
CA / Cour d'Appel	MF / Médiation Familiale
CAF / Caisse d'Allocation Familiale	MFR / Maison Familiale Rurale
CAMSP / Centre d'Action Médico-Sociale Précoce	MJD / Maison de Justice et du Droit
CCAS / Centre Communal d'Action Sociale	MSA / Mutualité Sociale Agricole.
CCF / Conseil Conjugal et Familial	PDR / Parcours De Reliance
CDAD / Conseil Départemental d'Accès au Droit	PETR / Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
CeGIDD / Centre Gratuit d'Informations de Dépistage et de Diagnostic	PMI / Protection Maternelle et Infantile
CESF / Conseillère en Économie Sociale et Familiale	PNL / Programmation Neurolinguistique
CHRS / Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale	QPV / Quartiers Prioritaires de la Ville
CIDFF / Association Centre d'information sur les Droit des Femmes et des Familles	RAP / Ressources et Accompagnements Parentalités
CO / Centre d'Orthogénie	REAAP / Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
CPAM / Caisse Primaire d'Assurance Maladie	RGPD / Règlement Général de Protection des Données
CSAPA / Centre de Soins, d'Accompagnements et de Préventions en Addictologie	SAMSAH / Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
CSE / Comité Social Économique	SAVS / Services d'Accompagnements à la Vie Sociale
CSS / Centre de Santé Sexuelle	SPIE / Service Public de l'Insertion et de l'Emploi
DUERP / Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels	TCCE / Thérapie Cognitive Comportementale et Émotionnelle
EC / Entretien Commun	TISF / Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale
EI / Entretien Individuel	TJ / Tribunal Judiciaire
ER / Espace Rencontres	VIF / Violences Intra Familiales
ERDS / Espace Rencontres à Dispositif Spécifique	VIH / Virus de l'Immunodéficience Humaine
EVARS / Espace Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle	VPT / Visite en Présence d'un Tiers

RAPPORT MORAL 2025

L'année écoulée a été une année riche pour l'association Le Pas Sud Bourgogne, marquée par la poursuite de nos engagements en faveur de la santé sexuelle et du soutien aux familles sur notre territoire.

Dans un contexte exigeant et de plus en plus complexe, notre association a continué à affirmer sa place comme acteur de proximité. Notre action repose avant tout sur des valeurs fortes : solidarité, respect, écoute et promotion du pouvoir d'agir des personnes.

Une association engagée au service du territoire

Tout au long de l'année, les salariées de l'association se sont mobilisées pour répondre aux besoins des personnes et familles vulnérables.

Nos actions ont permis d'informer et de sensibiliser les publics et les partenaires, de soutenir les familles dans leurs questionnements et leurs expériences et de favoriser des espaces d'échanges autour de la santé sexuelle, des relations et du bien-être.

Ces actions s'inscrivent dans une approche globale qui prend en compte les dimensions sociales, familiales et environnementales influençant les parcours de chacun.

Des partenariats essentiels

Le développement de nos projets n'aurait pas été possible sans le soutien de nos partenaires institutionnels, associatifs et professionnels.

Je tiens à souligner notamment le soutien de la CAF 71 qui nous a permis d'ouvrir 2 antennes de médiation familiale à Louhans et à Varennes le Grand en 2025.

Les collaborations engagées au cours de l'année ont permis de renforcer la cohérence des actions locales, et je tiens à remercier nos partenaires, anciens et nouveaux, pour leur confiance et leur engagement à nos côtés.

L'engagement des bénévoles et des professionnelles

La vitalité de notre association repose avant tout sur l'implication de celles et ceux qui la font vivre au quotidien. Les membres du Conseil d'Administration, ainsi que les professionnelles engagées dans les projets, ont contribué, par leur énergie et leur créativité, leur motivation et leur engagement, au développement et à la qualité de nos actions.

Je souhaite saluer cet engagement collectif, qui constitue la véritable force de notre association.

Un remerciement particulier aux administrateur·ices qui, par leur disponibilité, leur engagement et leur attachement aux valeurs que nous défendons, contribuent de manière essentielle à la vie de l'association, à son renforcement et à son développement.

Je souhaite également saluer le travail des salariées. Grâce à leur implication au quotidien, leur professionnalisme et leur expertise, les services continuent de répondre aux besoins de la population, de manière adaptée et bienveillante.

Perspectives

L'année 2026 sera l'occasion de poursuivre et de consolider les actions engagées. Nous souhaitons notamment renforcer la visibilité de l'association sur le territoire, continuer de développer de nouveaux projets répondant aux besoins des publics vulnérables, poursuivre la dynamique partenariale et continuer à promouvoir une approche positive de la santé sexuelle et du soutien à la parentalité.

L'association le PAS Sud Bourgogne prépare notamment pour l'automne 2026 une journée événementielle sur le thème « faire famille(s) aujourd'hui ». Cet événement rassembleur prend tout son sens grâce à votre participation. Aussi, nous invitons chacun·e d'entre vous à partager sa vision de la famille quelle qu'elle soit.

Face aux défis sociétaux auxquels nous sommes confrontés, notre association entend rester un espace d'accueil inconditionnel, d'échange et de soutien aux plus vulnérables, portant haut et fort nos valeurs de solidarité. La montée des inégalités nous montre à quel point il est nécessaire de rester vigilant pour maintenir les liens sociaux et le respect des droits de chacun·e, et nous conforte dans nos engagements associatifs de terrain.

Pour terminer je remercie chaleureusement l'ensemble des adhérents, partenaires, financeurs et soutiens de l'association pour leur confiance. Leur engagement nous permet de poursuivre notre mission et de contribuer, à notre échelle, à une société plus solidaire et plus juste.

Mme Corinne L'HORSET, Présidente

RAPPORT FINANCIER 2025

À la clôture de l'exercice 2025, l'association présente en consolidé un résultat courant excédentaire de 2513 Euros pour un total de subventions d'exploitation de 647 532 euros (soit + 69,5 K€).

Quelques points saillants sont à souligner d'emblée :

1/ Commentaires d'ordre général :

L'association a essuyé une carence de visibilité sur ses finances au cours du premier semestre 2025, pour cause en partie de la complexité et de l'incertitude de l'attribution des dotations de la part de l'ETAT aux collectivités locales qui nous financent (comme le CD71 par exemple). Ce qui a représenté un enjeu de taille sur la pérennité du financement couvrant nos besoins.

L'équilibre budgétaire a été cependant atteint quasi parfaitement, grâce à une recherche appuyée quant à d'éventuels financements complémentaires et ce, tout au long de l'année 2025.

Nos fonds associatifs sont préservés, gage de notre capacité à amortir, si besoin est, nos fluctuations de trésorerie.

2/ Sur le plan analytique des 2 axes qui fondent l'activité de notre association à savoir :

- Vie et Liberté : héberge le Centre de santé sexuelle et l'espace Vie affective relationnelle et sexuelle.
- Instants de Famille : accueille l'offre de service dédiée à la parentalité.

Au niveau de la méthode, la règle de la Permanence des méthodes a bien entendu été observée sur l'affectation des charges indirectes.

VEL présente un budget à l'équilibre.

La DDETS 71 a accordé une subvention au service, actant ainsi son soutien dans la prise en compte des personnes en situation vulnérables accueillies par le service dans le cadre du contrat local de solidarité. Merci aux services de l'ETAT de cette confiance.

Il est à noter par ailleurs une hausse des subventions de la DRDFE dans le cadre de la prise en compte du Ségur.

Le compte de résultat dénote également d'une stabilité des subventions consenties par le Conseil Départemental (202 K€) malgré le contexte politique évoqué ci-dessus.

Nous remercions vivement le CD pour leur soutien renouvelé !

Enfin, nous avons déposé opportunément 2 appels à projets (auprès de la CPAM et de l'ARS), lesquels n'ont malheureusement pas abouti - mais nous n'avons pas dit notre dernier mot pour l'avenir !

IDF présentait un budget en nette augmentation de charges, en lien avec la création de 2 nouvelles antennes en Médiation Familiales qui ont pu être déployées à partir du mois de juin 2025.

Les subventions du CD 71, de la CAF 71, et celles émanant des services de la Justice (Cour d'appel) se sont accrues de manière corrélative.

La DDETS a également marqué son soutien financier dans le cadre du déploiement de la Médiation Familiale et des "passages de bras en Espace Rencontres".

Nous remercions évidemment la FOGEX pour ce travail d'établissement de nos comptes de résultat et bilans financiers, qui a accompli sa dernière année à nos côtés, puisque c'est désormais le cabinet AUDITIS à compter de l'exercice 2026 qui prendra le relai, tandis que le commissariat aux comptes sera dévolu à Novances.

Enfin au nom de tous les administrateurs, je tiens à exprimer notre gratitude auprès de notre directrice pour son travail exigeant, précis et maîtrisé, et sa dextérité à veiller scrupuleusement à une parfaite exécution budgétaire, et ce dans l'intérêt associatif de LE PAS Sud Bourgogne.

Aussi, je proposerai au vote de cette assemblée générale le report à nouveau du solde de l'exercice 2025 soit 2513 euros.

En vous remerciant de votre attention bienveillante,

Mme Véronique BONNEAU, Vice-Présidente et Trésorière

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Membres du bureau

Mme Corinne L'HORSET Présidente
Mme Véronique BONNEAU, Vice-présidente en charge de la trésorerie
Mme Corine VERMEIL, Secrétaire adjointe
Mme Aurélie PAGES

Membres du Conseil d'Administration

Mme Nadège Beauchamp
Mme Armelle Corsin
Mme Fabienne Durix
Mme Marjorie De Menou
Mme Annick Faure
Mme Michèle Guy
Mme Edith Lardy
M. Salvatore Marteddu
Mme Colette Prochasson

L'association compte 33 adhérents et adhère aux associations et fédérations suivantes :

Association Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
Fédération Française des Espaces de Rencontres (F.F.E.R.)
Fédération Nationale de la Médiation Familiale et des Espaces Familiaux (FENAMEF)
As 'trame France pour le parcours Reliance
Union Départementale des associations familiales (UDAF 71)



Evènements Associatifs 2025

Gouvernance associative



- 5 réunions de bureau
- 6 Conseils d'Administration
- 9 rencontres présidence/vice-présidence-direction
- 1 journée sur la politique salariale
- 2 rencontres conviviales administrateur.ices
- Réunion d'information candidates au CA

Rencontres administrateur.ices -saliées

Vœux de la présidente : 9 janvier 2025
Journée associative : 8 juillet 2025



Participation à la vie des services



- Animation du CSE
- Recrutement des salariées
- Comité technique des financeurs
- AG copropriété service "Vie et Liberté"
- Inauguration des services de médiation familiale à Louhans et à varennes le Grand

Projets et mobilisations

- Ouverture de 2 antennes de médiation familiale à Louhans et Varennes le Grand
- Développement du Parcours de Reliance (programme de soutien des jeunes à une reconfiguration familiale à la suite d'un divorce, d'une séparation parentale, ou décès d'un proche)
- Elaboration du projet "**Faire famille(s) aujourd'hui**" entre administratrices et salariées
- Signataire du contrat de mobilisation et de coordination contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles pour le territoire de Mâconnais-Beaujolais Agglomération
- Adhésion à l'UDAF



Participation aux évènements partenariaux

- **Rencontres du bénévolat**, journée des associations organisée par la mairie de Mâcon
- **Anniversaire** de l'association Femmes solidaires (80 ans)
- **Vœux** de la mairie de Mâcon
- **Assemblée Générale** de l'UDAF
- **Réunions** du collectif du 8 mars
- **Apéro des fiertés** à la cave à musique de Mâcon
- **Remise de chèque** du Zonta Club Mâcon



MOT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES

L'année 2025 terminée, voici venu le moment de dresser le bilan d'une année particulièrement riche en réalisations :

➤ Déploiement de nouveaux projets pour être au plus proche des besoins du public :

- développement de l'activité de médiation familiale sur la Bresse Louhannaise et l'Est du Grand Chalon avec l'ouverture de 2 nouvelles antennes à Louhans et Varennes le Grand.

- développement des « passages de bras » (quand l'enfant passe d'un parent à l'autre dans le cadre d'un droit de visite et d'hébergement).

- développement des interventions collectives vie affective relationnelle et sexuelle.

➤ Réorganisation interne et renforcement des équipes :

Pour la bonne mise en œuvre des projets, nous avons accueilli 3 nouvelles professionnelles : une médiatrice familiale, une intervenante en Espaces Rencontres ainsi qu'une assistante en ressources humaines et direction pour renforcer nos fonctions support.

En parallèle, une réflexion a été menée dans chacun des services, en matière d'accueil, de suivi administratif, de coordination, de ressources humaines, de temps de réunions ; l'occasion en somme de questionner notre organisation afin de s'ajuster progressivement aux nouveaux besoins.

➤ Participation des services à de nombreux événements : forum parentalité, apéro des fiertés, journée nationale d'accès aux droits...

➤ Recherche de nouveaux financements :

Dans un contexte financier tendu et incertain, nous avons poursuivi nos démarches de recherche de financement tout au long de l'année. La DDETS est devenue en 2025 un partenaire financier majeur, soulignant l'importance de nos missions de promotion de la santé sexuelle et de soutien à la parentalité auprès des publics en situation de précarité et de vulnérabilité. Le ZONTA club a remis un chèque à l'association pour permettre de développer l'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité et/ou ayant vécu des violences intra-familiales ou sexuelles.

➤ Renforcement de la protection des données et des droits des personnes

Block I.T, DPO externe, nous accompagne désormais dans la démarche RGPD.

L'année 2026, se profile avec la nécessité de poursuivre le travail engagé pour valoriser et ajuster les projets récemment développés.

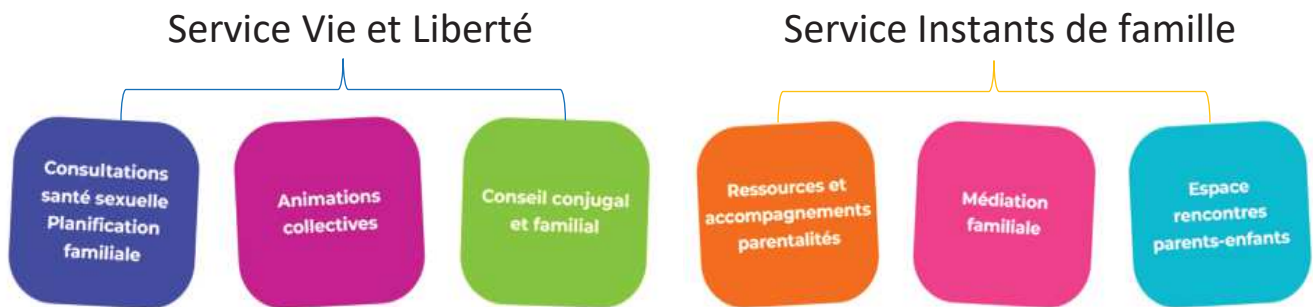
J'adresse mes sincères remerciements à La Présidente, La Vice-présidente, les membres du bureau et du Conseil d'administration, les salariés, partenaires et financeurs : leur engagement et leur confiance constituent le socle de notre action et nous permettent de poursuivre, ensemble, nos missions aux familles.

Mme Corine Devillard, Directrice des Services

LES SERVICES DE L'ASSOCIATION

L'association a pour finalité d'accueillir chaque personne, quel que soit son âge, dans les étapes importantes de sa vie personnelle, conjugale et familiale, de la naissance à la fin de vie.

- Nos activités par service :



- Nos secteurs d'intervention



- Les ressources humaines

Au 31/12/2025, l'association compte 17 salariées, représentant 10,61 équivalents temps plein (ETP). Les équipes sont composées de professionnelles aux compétences complémentaires permettant de répondre aux différentes missions de l'association :

- Direction et fonctions supports
 - 1 directrice
 - 1 assistante de direction et ressources humaines
 - 1 assistante administrative
 - 1 secrétaire médico-sociale
 - 1 agente d'entretien
- Professionnelles de l'accompagnement
 - 3 médiatrices familiales
 - 2 conseillères conjugales et familiales
 - 4 intervenantes en Espace Rencontres, visites en présence d'un tiers ou soutien à la parentalité

- Professionnelles de santé
 - 1 médecin directrice
 - 2 sage-femmes

Ces professionnelles interviennent sur les différents dispositifs portés par l'association, avec des quotités de travail variables selon les missions.

Elles peuvent participer à des actions conjointes notamment sur des temps forts départementaux organisés par Parents 71 et des réunions interservices pour améliorer la connaissance de leurs missions réciproques.



Gestion du CSS confiée par le Département par voie de convention conformément à l'art. R2311-7 et R2311 du Code de la santé publique. Agrément EICCF reçu le 19/10/18 pour 10 ans conformément art R2311-2 du Code de la santé publique.

Promotion de la santé sexuelle et accompagnement du lien conjugal et familial

Chiffres clés

331 demi-journées d'ouverture

415 consultant-es ayant fréquenté le service au moins une fois dont :

- 56,9% de nouveaux consultant-es,
- 22,9% de mineur-es,
- 86% de femmes et 14% d'hommes

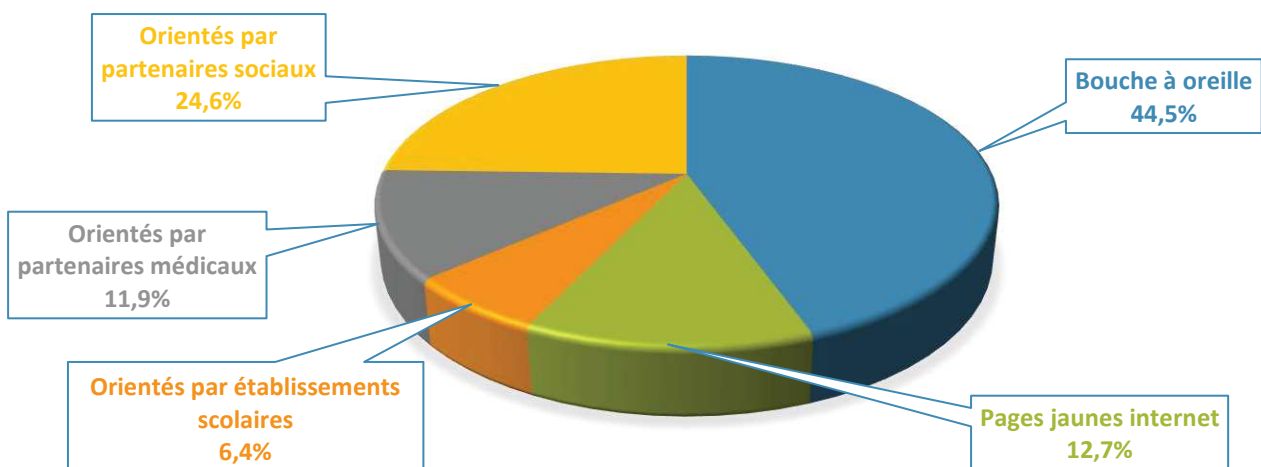
909 consultations et entretiens dont :

- 451 consultations médicales
- 458 entretiens de conseil conjugal et familial (CCF)

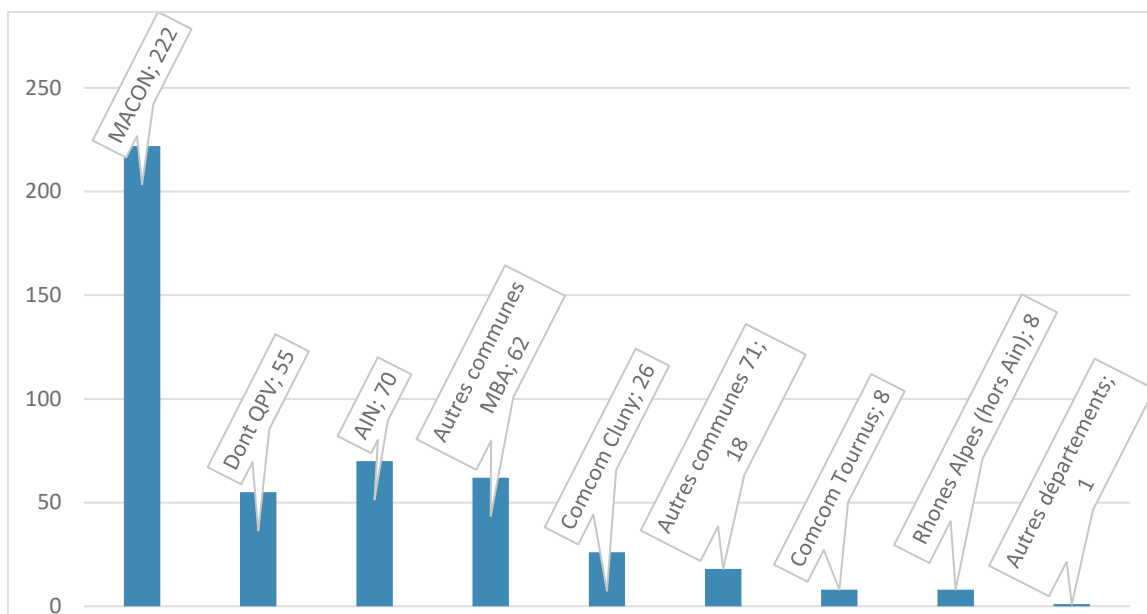
202 séances d'information collectives

Statistiques (hors activité informations collectives)

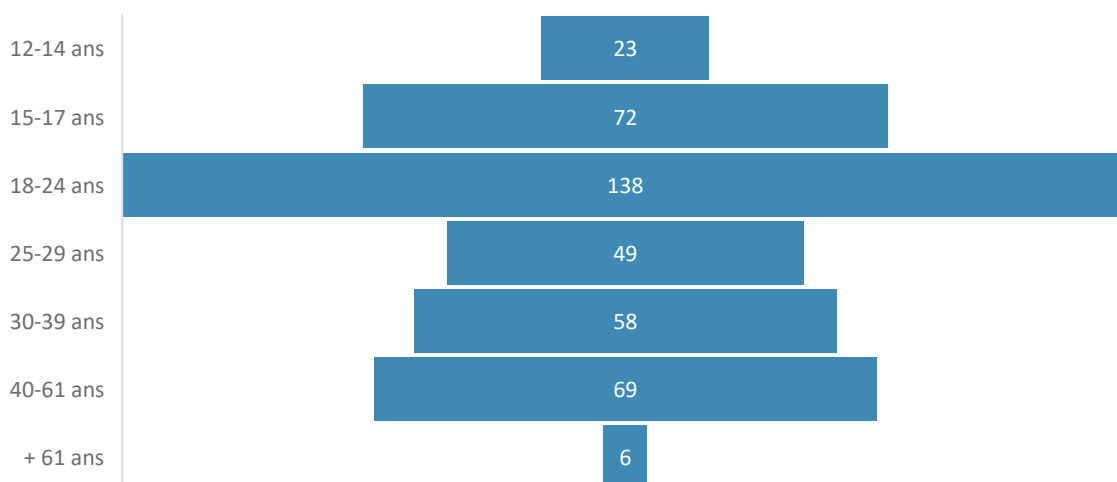
Comment les personnes venant pour la première fois en 2025 ont-elles connu le CSS ?



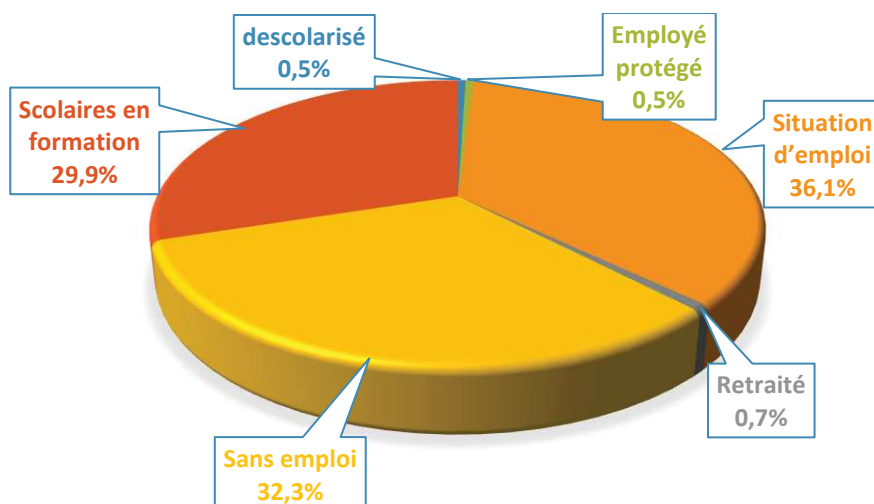
Origine géographique des consultant·es



Âges des consultant·es



Catégorie socio-professionnelle des consultant·es



Actualité et perspectives du service

- Installation du nouveau Comité de coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS)

Deux salariées de Vie et Liberté sont membres du CoReSS depuis sa nouvelle installation en mai 2025.

Ce comité coordonne sur le territoire les acteurs de la promotion, de la prévention, du dépistage et de la prise en charge en santé sexuelle.

Nous souhaitons en tant que membres du CoReSS défendre une approche globale de promotion de la santé sexuelle qui soit inclusive et réponde aux besoins des différentes populations, notamment les plus vulnérables et exposées aux inégalités.

- Demande d'agrément Éducation Nationale

La circulaire du 4 février 2025 évoque la possibilité d'avoir un agrément spécifique de l'éducation nationale pour les intervenants extérieurs aux établissements scolaires, aussi nous avons déposé une demande d'agrément auprès du rectorat pour les interventions en éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS).

- Fréquentation des personnes issues des Quartiers Prioritaires de la Ville de Mâcon (QPV)

Une étude durant l'année 2025 nous a permis de questionner la fréquentation de notre service par les personnes vivant en QPV. 18.3% des personnes venant en consultations médicales et 6.3% des personnes bénéficiant d'entretien CCF sont issues des QPV.

De façon plus détaillée, il apparaît que la fréquentation diffère selon le quartier et notamment nous constatons que les personnes habitant le quartier de la Chanaye ne se déplacent quasiment pas jusqu'au centre. Cette étude nous permettra d'orienter notre travail de partenariat et de communication à venir.

QPV	Nbre Pers.	%	Consultations Médicales		Entretiens CCF	
			Pers.	%	Pers.	%
Blanchettes	25	45,45%	20	45,45%	5	45,45%
Chanaye	1	1,82%	1	2,27%	0	0,00%
Gautriats	12	21,82%	10	22,73%	2	18,18%
Marbé	11	20,00%	8	18,18%	3	27,27%
Saugeraies	6	10,91%	5	11,36%	1	9,09%
TOTAL	55	100,00%	44	100,00%	11	100,00%

Santé sexuelle • Planification familiale

Consultation Médicale • Écoute, échanges, informations sur la vie affective, relationnelle et sexuelle



Article R2311-7 et R2311-14 du Code de la santé publique : Les centres de santé sexuelle exercent les activités suivantes : Consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité ; dépistage et traitement des infections sexuellement transmissibles.

Chiffres clés

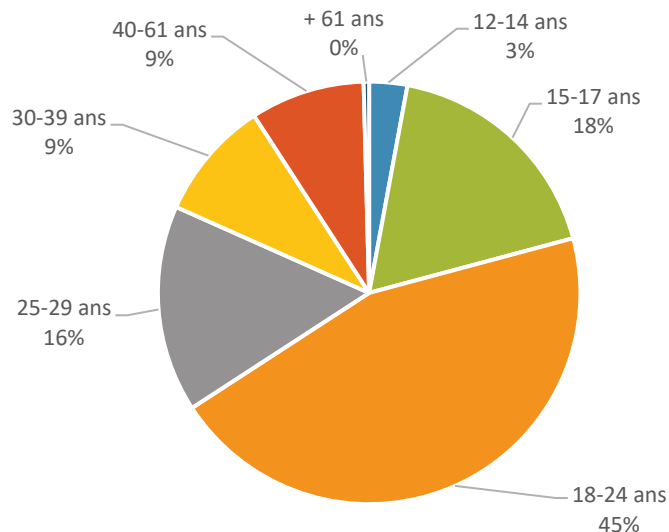
240 personnes en consultation médicale :

- **228** femmes et **12** hommes
- **20.8%** mineur-es
- **109** nouveaux consultant-es

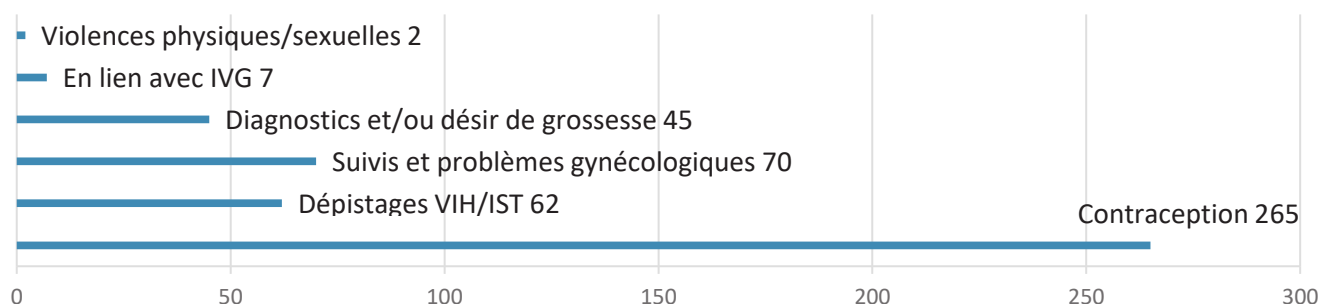
451 consultations médicales



Quelles sont les tranches d'âges des consultant-es ?



Quels sont les motifs principaux de consultation médicale en 2025 ?



	Nbre de consultations médicales (avec ce motif principal)	Nbre d'actes réalisés au cours des consultations sur 2025	Nbre d'actes réalisés au cours des consultations sur 2024
Contraception	265	286	314
Dépistage VIH/IST	62	308 20 résultats positifs	416 14 résultats positifs
Rdv en lien avec IVG	7	9	29
Diagnostic et/ou désir de grossesse	45	52 4 diagnostics positifs	34 3 diagnostics positifs
Suivis et problèmes gynécologiques	70	80	61
Violences physiques/ Violences sexuelles	2	2	4
Total	451	737	858

Focus : vaccination contre le papillomavirus humain (HPV)

La vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) est un élément clé de prévention contre les cancers liés à ces virus. Les HPV sont transmis sexuellement et peuvent provoquer des cancers du col de l'utérus, de l'anus et de la gorge, ce qui justifie une prévention efficace dès l'adolescence. Le préservatif ne protège pas totalement. La vaccination était recommandée pour les filles (depuis 2007) et les garçons (depuis 2021) entre 11 et 14 ans afin d'assurer la meilleure protection possible. En France en 2018, la couverture vaccinale des jeunes femmes de 20 ans était seulement de 23 %. En 2025, la Haute Autorité de santé (HAS) a élargi la recommandation de rattrapage vaccinal jusqu'à 26 ans pour toutes les personnes n'ayant pas été vaccinées plus tôt, hommes et femmes confondus. Le schéma vaccinal est de 2 doses jusqu'à 14 ans et 3 doses entre 15 et 26 ans.

Cette évolution est accompagnée d'une prise en charge par l'Assurance Maladie du vaccin Gardasil 9 jusqu'à 26 ans, facilitant l'accès à la vaccination. Cette mesure s'inscrit dans une démarche globale pour réduire les inégalités de santé, augmenter la couverture vaccinale et prévenir les cancers liés aux HPV.

À Vie et Liberté, nous ne pouvons pas vacciner les personnes mineures sans l'accord des parents. Cependant, il a été décidé d'informer et de proposer la vaccination aux personnes majeures qui n'en auraient pas bénéficié, de faire la prescription, mais que l'injection soit faite au sein d'une pharmacie. Cela afin de limiter les risques liés aux variations de température lors du transport du vaccin et par rapport au risque allergique possible inhérent à toute vaccination. Les pharmaciens ont aussi la possibilité de faire la prescription.

ACCOMPAGNEMENT DE LA RELATION AFFECTIVE, CONJUGALE ET FAMILIALE



Article R2311-7 du Code de la santé publique : Les centres de santé sexuelle exercent les activités suivantes :
 Diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale ;
 Préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, entretiens de conseil conjugal et familial ; entretiens liés à l'interruption volontaire de grossesse ; entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une IVG.
 Art. R. 2311-1.-I. du Code de la santé publique : Les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial mettent en œuvre les missions suivantes : 2° Accompagner les personnes dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle. « Cette mission comprend notamment : « a) L'accompagnement des situations de crise conjugale et familiale ; b) L'accompagnement du désir ou du non-désir d'enfant, des grossesses menées à leur terme ou interrompues, des souhaits d'adoption ou démarches de procréation médicalement assistée menés à leur terme ou interrompus ; « c) L'accompagnement des situations fragilisantes pour la famille ; « d) Le soutien, l'accompagnement et l'orientation des personnes et des familles confrontées à des situations de dérive sectaire ou radicale et d'emprise mentale.

Chiffres clés

175 personnes bénéficiaires :

- **89** venues seules
- **25,7%** mineures
- **129** femmes et **46** hommes
- **127** nouvelles aux consultant-es

458 entretiens

Les conseillères conjugales et familiales proposent des entretiens, sur rendez-vous dans nos locaux à Mâcon, à 1001 Familles à Cluny et au centre social l'espace Chanay à Tournus.

Point permanences

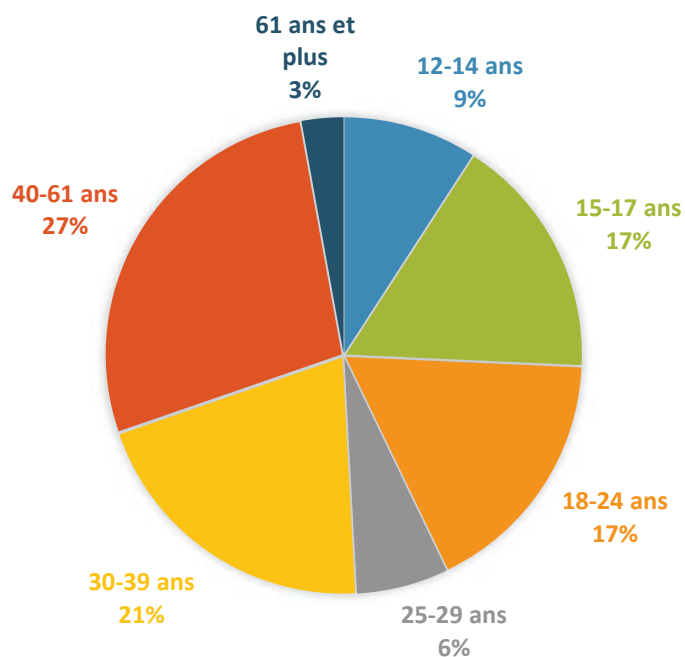
- La permanence CCF de 2h tous les 15 jours à 1001 familles à Cluny a permis la mise en œuvre de 26 entretiens qui ont bénéficié à 12 personnes.
- 4 RDV ont eu lieu au Centre social Espace Chanay à Tournus pour 2 personnes.
- La permanence jeunes à la MFR de Pont de Veyle (8/an) permet à chaque fois d'accueillir plusieurs jeunes pour évoquer les problématiques de vie affective, relationnelle et sexuelle.
- Les permanences jeunes à 1001 familles et au lycée Cassin ont été arrêtées car trop peu fréquentées.

Focus sur le consentement

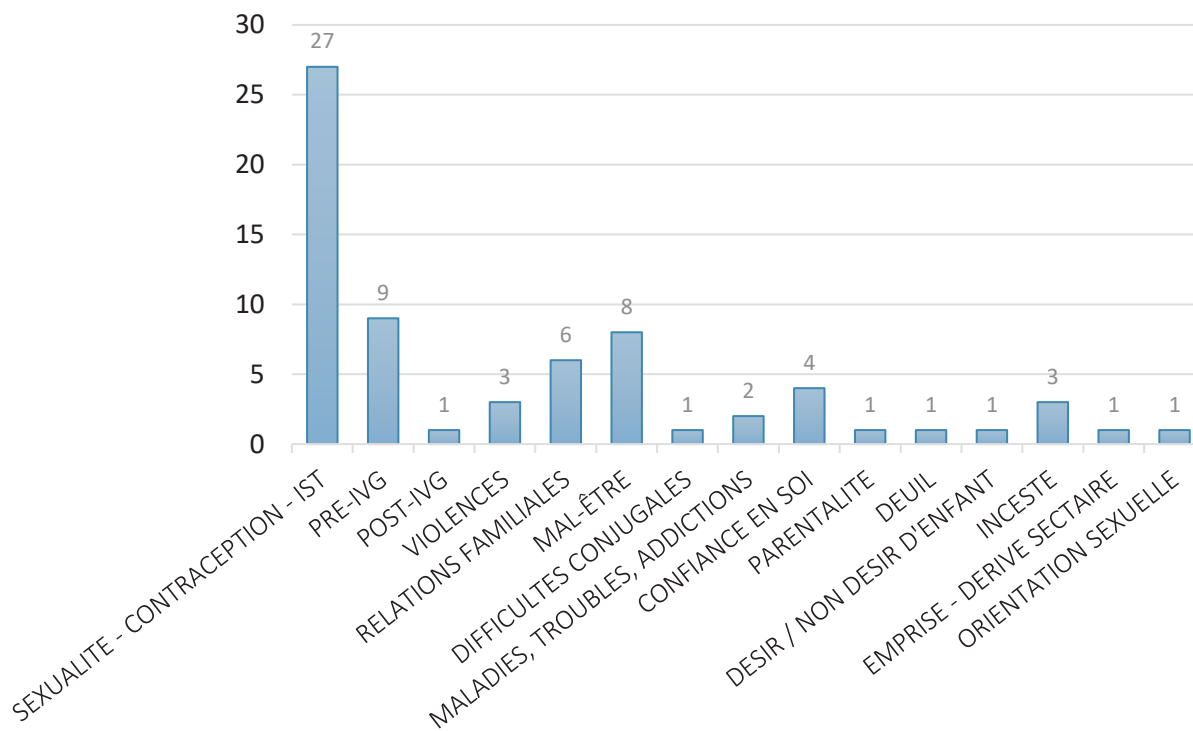
En France, l'article 222-22 du Code pénal définit le viol comme « tout acte de pénétration sexuelle commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise » et insiste sur l'absence de consentement. Le consentement doit être libre, éclairé et donné sans pression, et peut être retiré à tout moment. La loi prévoit également que les personnes de moins de 15 ans ne peuvent légalement consentir à des actes sexuels (article 227-25 du Code pénal), protégeant ainsi les mineur-es.

Dans les centres de santé sexuelle, il est essentiel de sensibiliser les jeunes et les adultes sur leurs droits et responsabilités, et de rappeler que le consentement verbal ou explicite est la règle. La prévention passe par l'information, l'écoute et la promotion du respect mutuel pour garantir des relations sexuelles sécurisées et consenties.

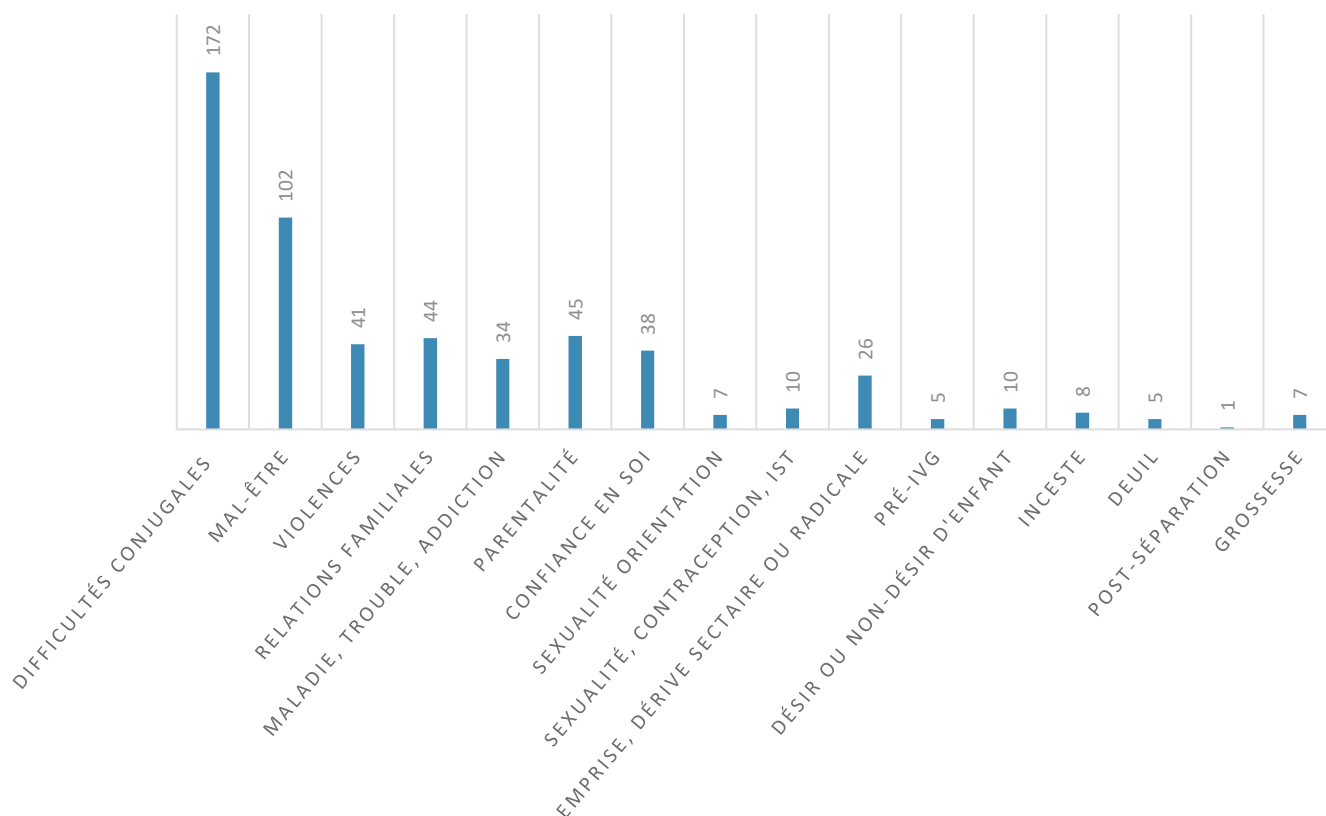
Quelles sont les tranches d'âges des consultant-es ?



Quels sont les sujets abordés en entretien de conseil conjugal et familial ? pour les -18 ans



Pour les + 18 ans



Focus : Un suivi en conseil conjugal qui s'inscrit dans une prise en charge pluridisciplinaire

Madame est suivie de manière régulière par l'association Addictions France qui l'a réorientée vers nos services et par la maternité de l'hôpital de Mâcon.

La prise de conscience de ses difficultés lui a permis de s'inscrire dans une démarche de prise en charge pluridisciplinaire et complémentaire.

La 1^{ère} fois que nous nous rencontrons, cette personne est dans un mal être où l'alcool et la violence font partie de son quotidien depuis son adolescence. Sans pouvoir mettre des mots sur ce qu'elle vit et ressent, l'alcool semble, pour Madame, être un moyen pour « tenir » et apaiser des traumatismes qui ont eu lieu durant l'enfance.

L'accompagnement proposé à Vie et Liberté permet à Madame de parler de sa vie de couple, de femme, de mère : d'être entendue. Au fur et à mesure des séances, la peur d'être seule et le sentiment de vide ont pu être évoqués. Les répétitions dans les choix amoureux, les difficultés dans la parentalité ont été travaillées durant les entretiens et les émotions à chaque fois nommées.

Les séances régulières lui ont permis de retrouver de la confiance, de s'inscrire dans une réalité, puis progressivement de mettre à distance les éléments du passé qui revenaient très intensément.

Nous suivons Madame depuis maintenant 1 an. Les RDV initialement tous les 15 jours ont dorénavant lieu tous les mois. A ce jour Madame est sobre, prend sa place dans son rôle de mère et semble plus confiante pour l'avenir en sachant désormais ce qu'elle souhaite et ce qu'elle ne souhaite pas.

ACTIONS COLLECTIVES « VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE, SEXUELLE ET FAMILIALE »



Art. R2311-7 du Code de la santé publique : « 2° Diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernés ;

Art. R. 2311-1.-I. du Code de la santé publique : « 1 Informer sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle et éduquer à leur appropriation, ainsi que contribuer au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre dans la vie affective, relationnelle et sexuelle.

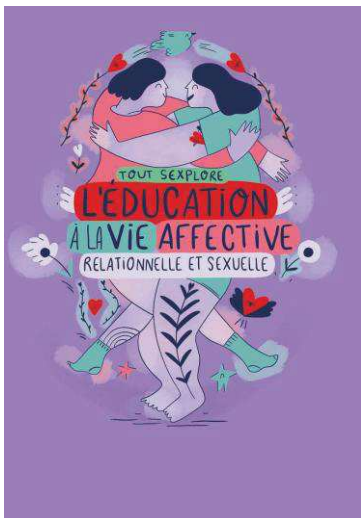
Chiffres clés

26 partenariats

202 séances

1992 participant·es

La circulaire du 4 février 2025 précise la mise en œuvre de l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité en établissements scolaires et rappelle la nécessité de 3 séances annuelles par groupe d'âge homogène, réparties de la maternelle au lycée. Elle intègre dorénavant un programme « éduquer à la vie affective et relationnelle et à la sexualité » qui détaille les thématiques à aborder, des indications pédagogiques, des moyens d'animation, correspondant au développement des enfants et des adolescents.



Le référentiel « Tout SEXplore ! L'Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle » est un document d'intervention destiné à harmoniser les pratiques en matière d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Il s'inscrit dans une démarche initiée par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, fruit d'un travail collaboratif partenarial régional auquel nous avons participé.

Ces documents apportent des repères à tout un chacun et peuvent ainsi faciliter la compréhension des pratiques en matière d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

En effet, les interventions peuvent parfois susciter des questionnements ou provoquer des réactions, sur les plans émotionnel, identitaire ou politique, que ce soit chez les élèves, les parents ou le personnel de l'Éducation Nationale.

Interventions en 2025 :

Nom de la structure	Thématique	Public	Nbre de participants	Nbre de séances
1001 familles en partenariat Maison des adolescents	Parentalité	Majeur-es	2	1
Dispositif atelier relais	EVARS	Elèves de Collège / Lycée	22	5
Centre social de Tournus	Promotion/Communication Association	Majeur-es	3	1
Collège Tournus	EVARS	Elèves de 3ème	195	16
DAMIE	EVARS	Mineur-es et jeunes majeur-es	17	3
IMC 71	EVARS	Majeur-es en situation de handicap	26	8
Permanences Jeunes – Cluny 1001 familles	EVARS	Mineur-es	6	6
Papillons blancs IME	EVARS	Majeur-es en situation de handicap	7	1
IME – Institut Pierre Chanay	EVARS	Mineur-es en situation de handicap	39	12
Etablissement Agricole- Davayé	EVARS	Elèves de 3 ^{ème} / Lycée	89	8
Radio Aléo	Promotion/Communication Association	Elèves de Lycée	9	3
Unis-cités	EVARS	Majeur-es	8	2
Lycée Cassin	EVARS	Elèves de Lycée	125	12
Centre de formation Automobile	Promotion/Communication Association	Elèves de Lycée	150	1
La maisonnée	EVARS	Mineur-es	61	9
La cave à musique	Promotion/Communication Association	Majeur-es	100	1
Le PONT	EVARS	Majeur-es	4	1
Centre social des Saugeraies avec PMI	Parentalité	Majeur-es	3	1
MFR – Pont de veyle	EVARS	Elèves de 6 ^{ème} / Lycée	51	8
Mission locale	EVARS	Majeur-es	25	7
Collège Notre Dame	EVARS	Elèves de Collège	305	24
Mission locale et Unis-Cités	EVARS	Majeur-es	9	1
Rentrée étudiante – MBA	Promotion/Communication Association	Majeur-es	50	1
DISP – Mutualité française	EVARS	Mineur-es en situation de handicap	24	8
DISP – Mutualité française	Promotion/Communication Association	Mineur-es en situation de handicap	5	1
Forum parentalité – conseil départemental 71	Parentalité	Majeur-es	60	1
Les luminaires	EVARS	Majeur-es en situation de handicap	54	13
Lycée Lamartine	EVARS	Elèves de Lycée	386	25
Lycée Dumaine	EVARS	Elèves de Lycée	157	16
TOTAL			1992	202

Focus : Animation précarité menstruelle

La Banque alimentaire nous a sollicité dans le cadre d'un appel à projet initié par la DDETS.

Nous avons animé 2 actions : un groupe de jeunes venant de la Mission locale et d'Unis-cités, âgées de 16 à 25 ans, et un groupe de femmes de tous âges fréquentant l'accueil du jour ou étant hébergées au CHRS de l'association LE PONT. Les interventions ont été très appréciées par les participantes et les professionnelles ayant assisté aux séances, en particulier l'apport d'informations et les différents supports (planches anatomiques et jeu « rouge culotte »).

Malgré un peu de pudeur au départ, la parole a vite circulé sur de très nombreux sujets : fonctionnement du cycle menstruel, hormones, fertilité, usage des différentes protections, enjeux de santé, représentations liées aux femmes et aux règles, tabous présents dans le couple, charge mentale, coût financier, réactions des proches lors des premières règles, possibilité de consultation médicale (traitement des douleurs, endométriose, ovaires polykystiques, ménopause) ...

Les séances ont permis d'aborder ces sujets encore tabous car liés à l'intimité et aux représentations véhiculées sur les femmes. Il est apparu un manque de connaissance sur le sujet et une difficulté à financer des protections hygiéniques qui peut engendrer des risques pour leur santé (risques infectieux, douleurs non traitées et handicapantes, représentations d'elles-mêmes discriminantes). Pour exemple, la majorité des femmes ne savent pas qu'il est possible de se faire prescrire des antalgiques pour soulager les douleurs de règles, avec en toile de fond la représentation qu'il serait normal de souffrir quand on est une femme.

Focus : Animation d'une séance auprès d'enfants de 5 à 7 ans au foyer éducatif « la maisonnée »

Intervenir auprès d'un public très jeune, avec des parcours parfois marqués par des vécus traumatiques, a nécessité une adaptation spécifique des contenus et des outils pour aborder les notions de consentement, d'intimité et de respect du corps.

Les séances ont été organisées en demi-groupes, constitués en amont par les équipes éducatives, en fonction de l'âge et de la maturité des enfants. Chaque intervention s'est déroulée en binôme : une conseillère conjugale et familiale associée à une infirmière du foyer. La durée des séances n'a pas excédé 45 minutes et la participation des enfants a été active. À partir d'un travail sur les émotions, nous avons abordé le corps, l'intimité et le consentement.

La lecture d'albums (*Le monstre des couleurs* pour les plus petits et *Après la pluie* pour les plus grands) a permis d'identifier les émotions et leurs effets corporels, ainsi que des stratégies d'apaisement. Des supports visuels (affiches de corps, pictogrammes) ont facilité la compréhension de l'intimité et du consentement.

« Qu'est-ce qui est agréable ou pas dans le corps ? ». Par exemple, la colère et la tristesse provoquent une sensation désagréable dans le corps, on peut avoir envie de tout casser, taper, pleurer et parfois se sentir très seul.e. Pour s'apaiser, on peut courir, danser ou bien parler à un adulte.

Pour le groupe des plus grands, des exemples concrets de ce qui est interdit ou autorisé ont été donnés : « *Que peut-on faire ou pas avec ses camarades ? (Jeux touche touche, si on veut embrasser quelqu'un ou que quelqu'un peut nous embrasser, baisser le pantalon de quelqu'un ...). Ce qui est normal/autorisé ou pas normal/interdit : exemple un adulte ou un plus grand ne peut pas nous demander de garder quelque chose secret.* »

En fin de séance, chaque groupe a pu verbaliser ses ressentis et faire le lien entre émotions, corps et comportements, dans un cadre sécurisant et respectueux.

Echanges et réflexions d'équipe

- Réunions d'équipe chaque mois : en alternance 1 mois sur 2 avec l'ensemble du personnel et avec les CCF et l'accueil uniquement.

Implication de l'équipe dans un travail de réseau partenarial sur le territoire (rencontres-groupes de travail)

- Une sexologue libérale
- Le réseau VIF Cluny
- Association Addictions France
- Réseau Info Jeunes et Promeneurs du Net de la Saône-et-Loire
- La Protection Maternelle et Infantile
- Le Centre de soins et de Prise en Charge des Auteurs
- Le Centre Médico-Psychologique adulte de Mâcon
- L'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger
- Le réseau Intimagir
- Le réseau Passerelle dynamique Insertion
- Le service Equinoxe de protection de l'enfance
- Le réseau Parents 71 Mâcon

Formations, supervisions, conférences

- Les CCF bénéficient d'une supervision individuelle
- L'équipe bénéficie d'une supervision collective tous les mois.
- Différentes formations ont été réalisées par l'équipe : « reconnaître et accompagner les victimes de violences familiales et conjugales », « premiers secours en santé mentale », « DE médiateur familial ».
- Participation au webinaire « sexualités des adolescents, conduites à risque et exploitation sexuelle ».

À RETENIR EN 2025 POUR L'ACTIVITÉ DU SERVICE VIE ET LIBERTÉ

Évolution de l'activité globalement en hausse.

	2023	2024	2025
Nbre d'entretiens CCF	325	383	458
Nbre de consultations médicales	451	475	451
Nbre d'actions collectives	132	164	202

Légère diminution du nombre de nouvelle-aux consultant-es, notamment les mineur-es en consultations médicales, à mettre certainement en lien avec l'accès facilité des dépistages en laboratoire médical, ainsi qu'avec le changement de protocole IVG du CH des Chanaux (plus d'obligation d'un premier certificat médical).

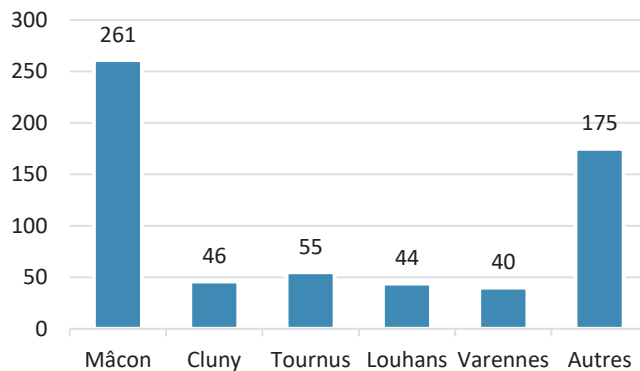
Chiffres clés :

494 demandes d'interventions
1357 entretiens ou rencontres parents-enfants
759 parents accueillis
121 enfants accueillis

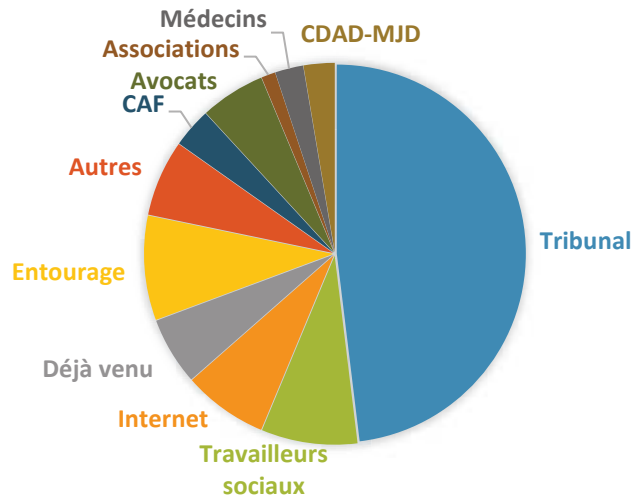
Le service Instants de Famille propose des entretiens sur rendez-vous dans nos locaux à Mâcon, au centre social et à 1001 Familles à Cluny, au centre social l'espace Chanay à Tournus et sur nos deux nouvelles antennes de médiation familiale à Varennes le Grand et à Louhans.

248 rendez-vous n'ont pas été honorés (soit 15%) dans l'année.

Situation géographique des personnes venues



Orientation vers notre service



ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES POUR LE SERVICE INSTANTS DE FAMILLE

Enquêtes de satisfaction à destination des familles

Le service déploie progressivement des questionnaires de satisfaction pour recueillir l'avis des familles (parents et enfants).

Dans le cadre de l'Espace Rencontres, ils sont disponibles sur place et systématiquement adressés aux parents depuis janvier 2025. Sur 45 situations, nous avons reçu 11 réponses aux questionnaires de parents et 8 d'enfants. Globalement, les locaux sont jugés accessibles, l'accueil très satisfaisant et l'aménagement correct, avec des suggestions pour la décoration et des jeux supplémentaires. L'organisation des visites est satisfaisante, même si les effets ne sont pas toujours jugés bénéfiques. Les retours des questionnaires restent cependant peu nombreux, et une version dématérialisée est envisagée pour 2026.

Pour la médiation familiale, un questionnaire dématérialisé est proposé depuis le 24 juillet 2025. Sur 319 familles, 44 ont répondu. L'accessibilité des locaux de Mâcon est jugée satisfaisante à 70 % et l'accueil très apprécié (96 %). 89 % des personnes questionnées sont satisfaites par la mise en place des rendez-vous, malgré des délais jugés parfois longs.

Lors des entretiens, les participant-es se sont majoritairement senti-es écouté-es, en confiance, en sécurité et respecté-es, tandis que très peu se sont sentis incompris-es.

Vidéo promotion des passages de bras

Le service a développé depuis le mois de mars 2025 un service de passages de bras, afin que les enfants puissent passer d'un parent à un autre au sein de nos locaux, un lieu neutre pour éviter que ces derniers ne se croisent ou qu'ils se retrouvent en présence d'une professionnelle.

Un service utile notamment dans un contexte d'organisation de droit de visites et d'hébergement pour les situations de violence intra familiale ou de haut conflit.

Le service a réalisé un film pour expliquer simplement aux familles et aux partenaires en quoi cela consiste.



La vidéo est accessible via ce lien :

https://www.lepas-sudbourgogne.fr/wp-content/uploads/2025/10/Instants-de-Famille-Macon_6-2.mp4

Deux nouvelles antennes en Médiation familiale

Dans le cadre de la politique de développement associatif, l'association a répondu à un appel à candidatures, lancé en octobre 2024 conjointement par la CAF et le Département.

Le projet porté par notre association a été retenu et notre expérience dans le champ de la médiation familiale, par la même, reconnue.

Nous avons choisi d'ouvrir 2 antennes distinctes à Varennes le Grand et à Louhans dans un souci de proximité avec les familles.

Les deux antennes sont chacune accueillies dans les locaux de l'ADMR.

Les antennes ont ouvert courant du mois de juin 2025 et concrétisent la volonté de notre association de renforcer l'accès à la médiation familiale sur la Bresse Louhannaise et l'est du Grand Chalon, au plus près des besoins des familles.

Nous avons inauguré les deux nouvelles antennes les 14 et 16 octobre, en présence d'une cinquantaine de participants (partenaires financiers, élus et professionnels). Leur présence et leurs témoignages ont souligné l'importance de la médiation familiale comme levier de soutien aux familles, au plus près des habitants.

L'antenne de Louhans est ouverte les mardis et mercredis et l'antenne de Varenne le Grand les lundis, mardis et jeudis.



MEDIATION FAMILIALE



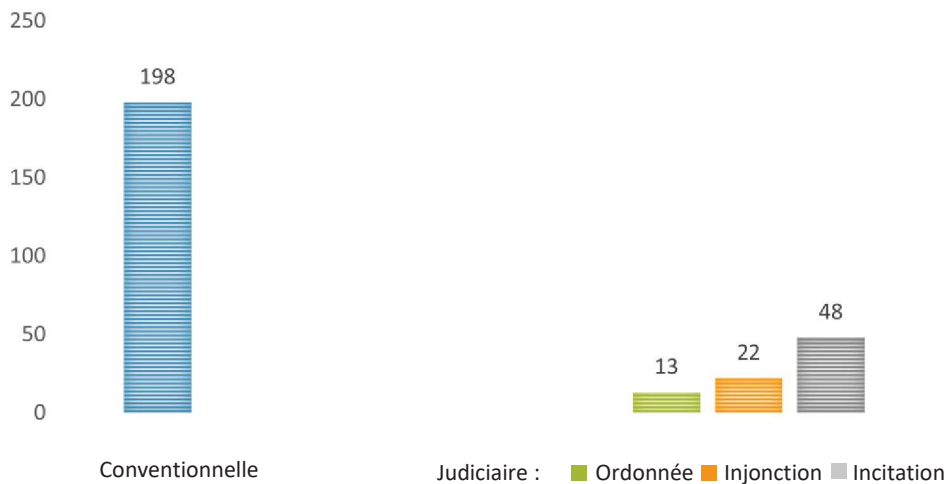
Loi 95-125 du 8 février 1995 : Le juge, saisi d'un litige peut, après avoir recueilli l'accord des parties, désigner une tierce personne afin d'entendre les parties et confronter leur point de vue, pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

Loi 2002-305 du 4 mars 2002 : "Les père et mère exercent en commun l'autorité parentale, quel que soit leur statut, dès lors que l'affiliation est établie, ..., à effet de faciliter la recherche par les parents d'un exercice consensuel de l'autorité parentale, le juge peut leur proposer une mesure de médiation et après avoir recueilli leur accord, désigner un médiateur familial pour y procéder. Il peut leur enjoindre de rencontrer un médiateur familial qui les informera sur l'objet et le déroulement de cette mesure."

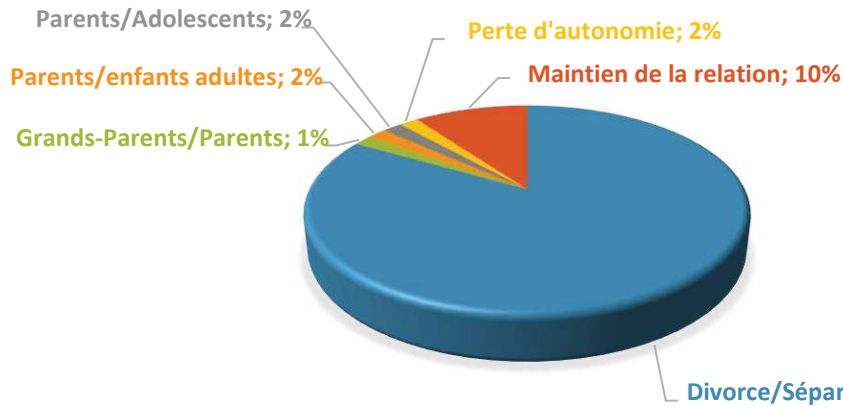
Chiffres clés :

- 319** demandes de Médiation familiale prises en considération sur l'année,
- 378** entretiens d'informations préalables à la Médiation Familiale
- 157** séances de Médiation
- 91** processus suivis
- 27** réunions d'information collectives de promotion de la médiation

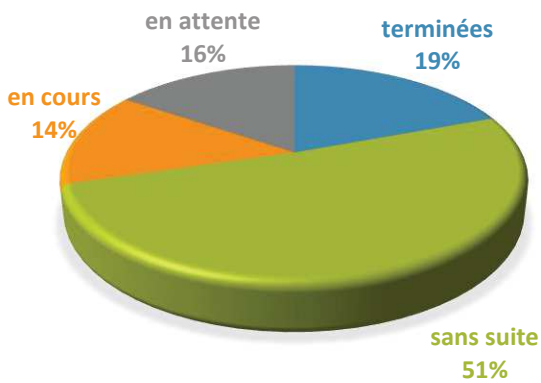
Origine des 281 nouvelles demandes



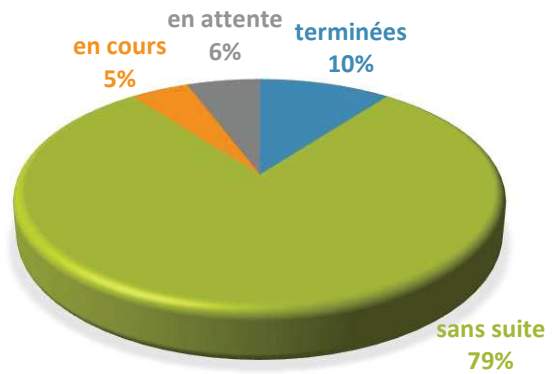
Objets des processus de Médiation Familiale



Suite des demandes conventionnelles

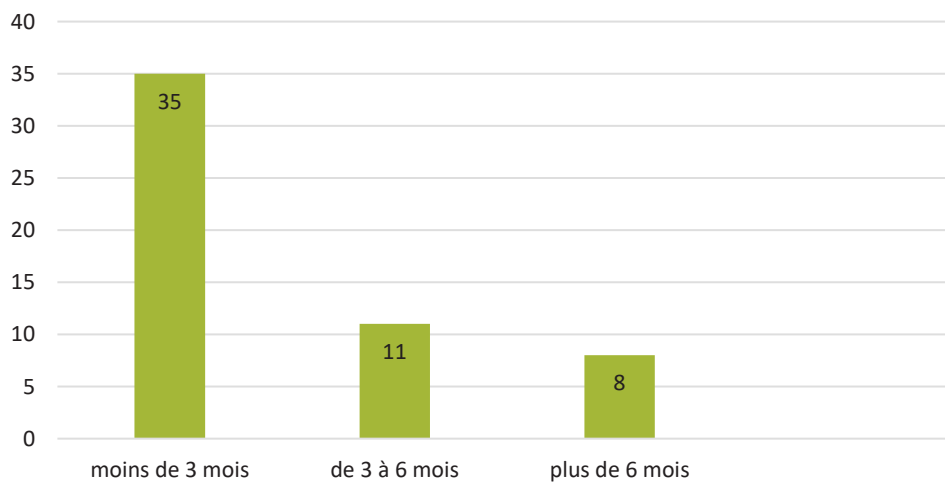


Suite des demandes judiciaires



54 Processus terminés en 2025 et 37 en cours au 31/12/2025

Durée du Processus



Réunions d'information collectives de promotion à la médiation familiale

27 réunions ont été effectuées à destination de professionnel·les et du grand public permettant de toucher 292 bénéficiaires.

De plus en plus de demandes de médiation familiale émanant des grands-parents

En France, le droit des petits-enfants à entretenir des relations avec leurs grands-parents est protégé par l'article 371-4 du Code civil qui dispose que : « L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seuls des motifs graves peuvent faire obstacle à ce droit ». Cela signifie que les grands-parents ont le droit de demander des visites et d'établir des liens avec leurs petits-enfants, même en cas de séparation des parents.

Si les parents s'opposent à ce lien, les grands-parents peuvent saisir le ou la juge aux affaires familiales pour obtenir un droit de visite.

Ce rappel du contexte juridique est souvent fait lors des entretiens d'information, cela permet de préciser la place et les rôles de chacun dans le processus de médiation et notamment des deux parents détenteurs de l'autorité parentale conjointe.

En effet il n'est pas rare que les grands-parents, lors de leur demande, considèrent que « la pièce rapportée » est à l'origine du conflit et souhaitent une médiation qu'avec leur enfant. Cela se voit aussi à l'inverse, « la pièce rapportée » se sentant étrangère au problème : « cela concerne la relation entre mon/ma conjoint·e et ses parents ».

Si un accord est trouvé, les deux parents doivent le signer ainsi que les grands-parents.

Comme on peut le voir, ces médiations sont relativement complexes à plusieurs niveaux. Une adaptabilité du médiateur ou de la médiatrice est nécessaire :

- Au niveau du cadre des entretiens préalables, avec la possibilité de faire des entretiens par couples (grands-parents/parents) ou de façon individuelle selon les situations.
- Au niveau des séances de médiation, où il peut être utile, selon les situations, de commencer par une séance grands-parents et leur enfant avant d'y associer son/sa conjoint·e ou ex-conjoint·e.
- La possibilité d'inviter lors de certaines séances de médiation, d'autres personnes en lien avec le problème (frères/sœurs, oncles/tantes, nouveau·elle conjoint·e).

Durant les séances de médiation, une attention particulière aux émotions de chacun est nécessaire, car il est souvent utile de remonter sur plusieurs générations dans le récit familial. L'émergence des non-dits, secrets de famille, ainsi que la disparité des places de chacun auprès des ancien·nes et leurs conséquences, nécessitent parfois d'aborder des réorientations vers des thérapeutes.

Ces médiations peuvent être longues à se mettre en place. Pour autant elles sont une vraie opportunité de changement pour l'ensemble du système familial, car la rupture de lien entre grands-parents et petits-enfants n'est souvent que le symptôme visible d'un lien dégradé entre les générations précédentes.

Ces médiations sont également le théâtre d'échanges à forte intensité émotionnelle. Comme le fait, après plusieurs séances de médiation, de feuilleter tous ensemble l'album de naissance des derniers petits enfants qui n'ont jamais vu leur grand-parent !

Il est intéressant de constater, par le biais de ces demandes, que de plus en plus de grands-parents souhaitent préserver le lien avec leurs petits-enfants. La médiation familiale permet que la teneur de ce lien ainsi que les conditions de sa mise en œuvre soient discutées ensemble, dans le respect des places et rôles de chacun, gage que ce lien soit sécurisé et durable pour les petits-enfants.

ESPACE RENCONTRES

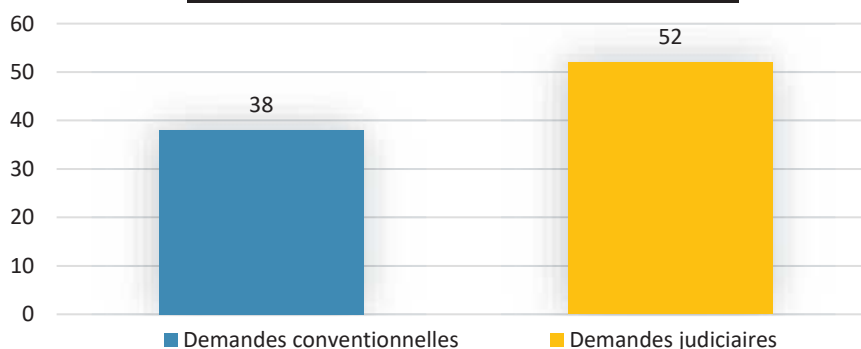


Conformément à l'article D. 216-1 du Code de l'action sociale et des familles, « l'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité psychique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers ».

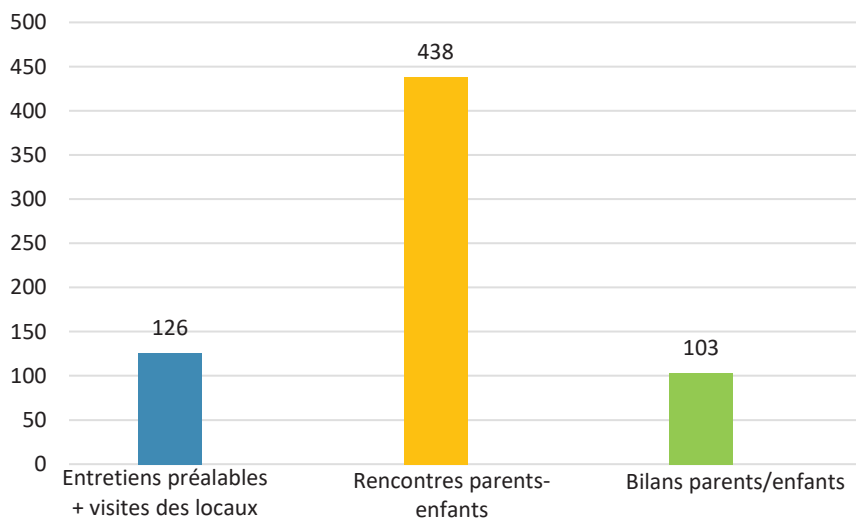
Chiffres clés :

- 128** situations prises en compte sur l'année
- 71** qui aboutissent à l'organisation de visites
- 144** parents et **104** enfants accueillis
- 229** entretiens avec les familles
- 438** Rencontres parents-enfants

Origines des 90 nouvelles demandes



Entretiens préalables - Rencontres parents -enfants - Bilans *(Effectivement réalisés)*

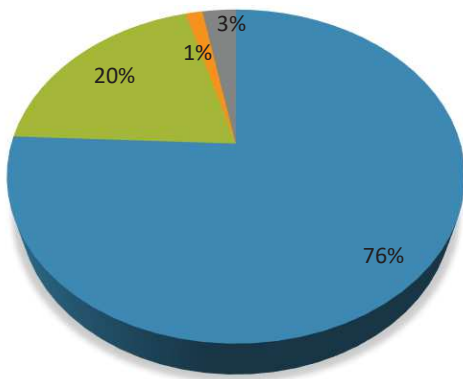


Parmi les 438 rencontres, 296 ont été effectuées dans un cadre judiciaire et 142 dans un cadre conventionnel.

Il est à noter que 121 visites annulées n'apparaissent pas dans le graphique.

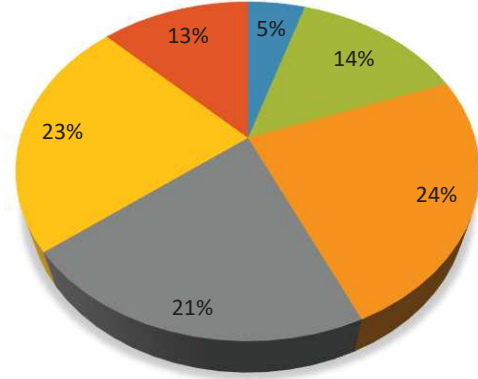
Qui vient en Espace Rencontres ?

Parents visiteurs



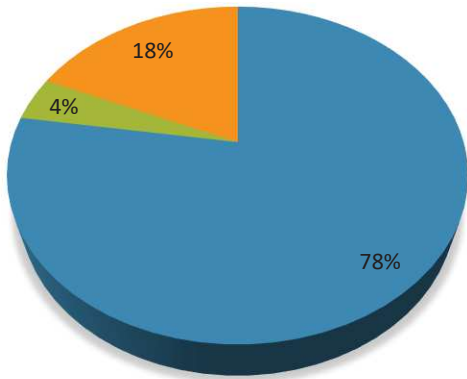
■ Père ■ Mère ■ Frères et sœurs ■ Grands-Parents

Âges des enfants



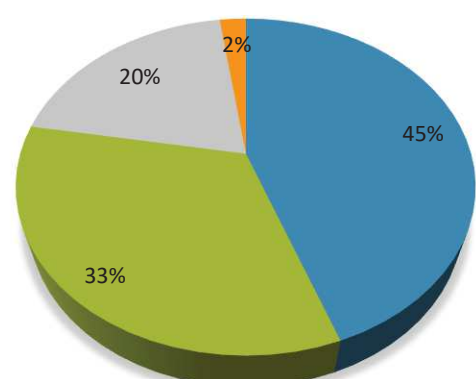
■ 0-2 ans ■ 2-4 ans ■ 4-7 ans
■ 7-11 ans ■ 11-14 ans ■ 14-18 ans

Exercice de l'autorité parentale



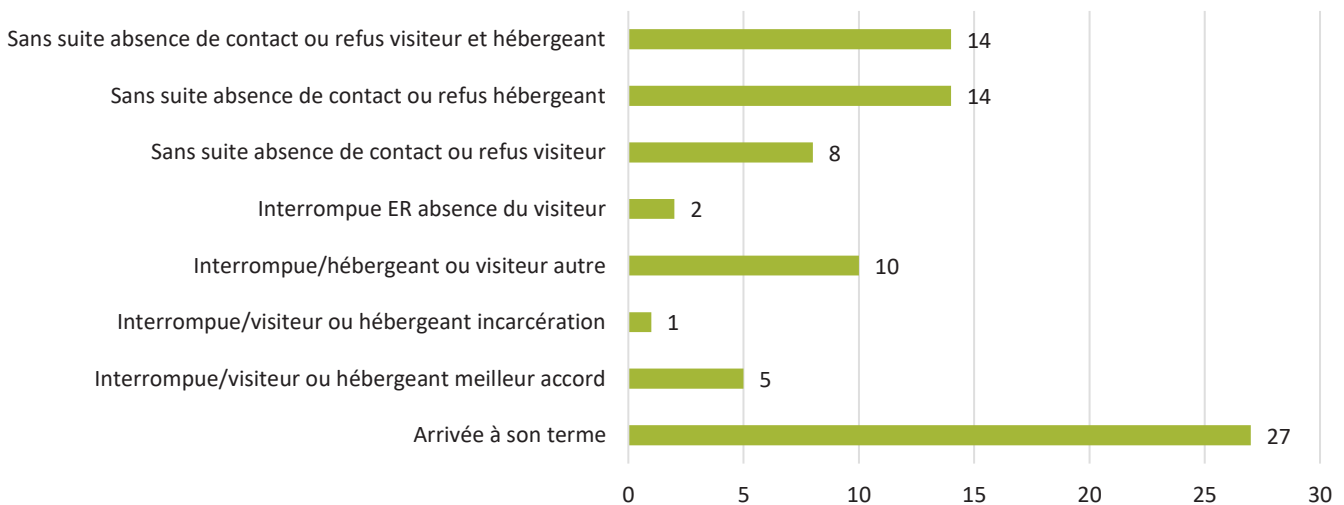
■ Conjointe ■ Père ■ Mère

Durée des mesures clôturées



■ moins de 6 mois ■ 6-12 mois ■ 12-24 mois ■ 24 mois et +

Motifs de fin de prise en charge



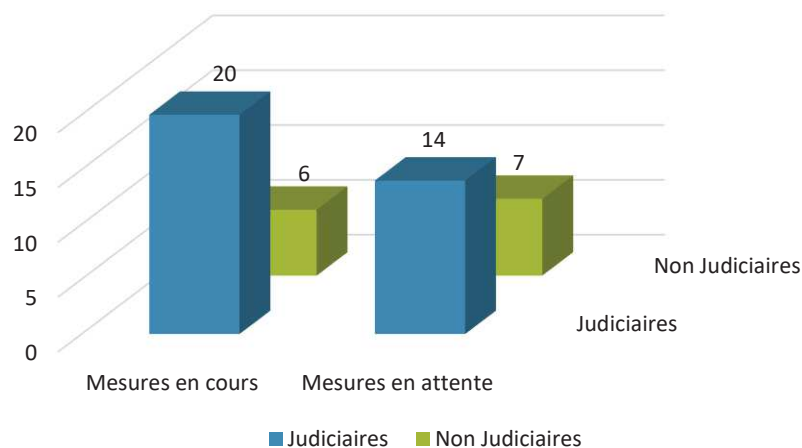
28 % des mesures sont classées sans suite car le ou les parents ne sont pas d'accord avec la mesure.

Fréquence et délai de mise en place

77.5% des rencontres se déroulent tous les 15 jours et 21.1% toutes les 4 semaines et 1.4% autre fréquence qui correspond à un passage de bras.

Le délai moyen de mise en place des visites (entre la première prise de contact et la première rencontre) est entre 1 et 2 mois. Il s'explique principalement par le délai nécessaire pour réussir à rencontrer les deux parents en entretien préalable.

Etat de la situation en ER au 31/12/2025



Les situations de violences intrafamiliales

66.2% des situations accueillies en visites ont été concernées par une problématique de violences intrafamiliales

Espace Rencontres avec des Dispositifs Spécifiques

54% des situations donnent lieu à la mise en place d'un accompagnement spécifique afin de sécuriser le temps de la rencontre pour s'adapter à une situation d'interdiction de contact ou d'ordonnance de protection, de grande vulnérabilité d'un parent, d'un refus d'enfant de voir son parent.

Les grands-parents en Espace Rencontres

Le rôle des grands-parents dans le développement des enfants est essentiel. Ils occupent une place unique dans leur vie, en apportant à la fois amour, transmission et stabilité. Contrairement aux parents, qui doivent assumer une autorité éducative et poser un cadre parfois strict, les grands-parents peuvent représenter une source de transmission, de patience et de complicité, et incarner une figure plus indulgente et bienveillante. Cette complémentarité des rôles permet à l'enfant de trouver chez ses grands-parents un repère stable, une continuité familiale qui renforce son attachement et nourrit sa confiance en lui.

Cependant, certaines situations familiales complexes peuvent briser ce lien intergénérationnel, privant les grands-parents de leurs droits de visite et les petits-enfants de cette relation. Lorsque la communication est rompue avec les parents des petits-enfants, les grands-parents peuvent solliciter un Juge aux Affaires Familiales. Selon l'article 371-4 du Code civil : « L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à ce droit ». Ce droit figure également dans la Convention des Droits de l'Enfant de 1989.

Lorsque l'absence de relation date depuis longtemps et que le conflit entre le parent et les grands-parents est important, il est dans l'intérêt de l'enfant que la reprise de contact soit encadrée, afin de

sécuriser la rencontre. En Espace Rencontres, il est possible de soutenir ces relations intergénérationnelles, essentielles pour l'épanouissement de chacun.

À Instants de Famille, nous accueillons actuellement 3 situations pour lesquelles ce sont des grands-parents qui (ré)apprennent à connaître leurs petits-enfants. Les parents doivent emmener leurs enfants pour rencontrer leurs grands-parents, ce qui peut-être pour eux une situation difficile à vivre au regard de leur histoire familiale. Lorsque la décision de justice leur apparaît inacceptable, il est alors difficile pour les enfants d'accepter d'être en lien avec leurs grands-parents qui peuvent exprimer leur refus de les côtoyer.

Les intervenantes en Espace Rencontres ont particulièrement conscience du contexte familial sensible, elles facilitent autant que faire se peut les échanges respectueux et le partage de souvenirs qui apparaissent souvent de part et d'autre bien différents.

Selon les situations, une poursuite des liens de façon autonome sera ou non envisageable.

Prise en compte du refus de l'adolescent à voir son parent

L'année 2025 a mis en évidence la complexité des visites en Espace Rencontres lorsqu'elles concernent des adolescents exprimant un refus de voir l'un de leurs parents. Ces reprises ou maintiens de lien, le plus souvent ordonnés par un JAF, s'inscrivent fréquemment dans des contextes familiaux marqués par des conflits parentaux importants.

Elles interviennent, par ailleurs, à une période de vie où l'adolescent, engagé dans son processus de construction identitaire, peut éprouver le besoin de s'opposer à ses parents, de se différencier ou de s'en distancier.

Dans plusieurs situations accueillies, nous avons observé chez les adolescents des postures de refus manifeste de la rencontre, de mise à distance physique et/ou relationnelle, de mutisme, ou encore de montée en puissance de leur affirmation face au parent présent, pouvant aller jusqu'à l'opposition. À la différence de l'enfant plus jeune, l'adolescent, par ses capacités d'élaboration, d'argumentation et de réflexion, peut se retrouver engagé dans une prise de position qui le place en position de protecteur, de rival ou de rejet vis-à-vis de l'un ou de l'autre de ses parents.

Ces dynamiques viennent requestionner la place de chacun et rendent parfois difficile l'instauration d'un cadre contenant. Chaque visite est unique et demande aux intervenantes de faire preuve d'adaptabilité afin de trouver un juste équilibre entre le respect du vécu du jeune, la préservation de son bien-être et de sa sécurité, et la reconnaissance de la place et des droits du parent.

Dans ce cadre, il est rappelé aux adolescents qu'ils peuvent, s'ils en éprouvent le besoin, ne pas être dans la même pièce que leur parent. Cette complexité constitue le cœur même du travail en ER.

Les équipes tentent, au fil des rencontres et en fonction de l'évolution de chaque situation, différentes stratégies. Elles peuvent laisser les échanges se faire librement, adopter une posture de médiateur en reformulant, échanger seule avec l'adolescent ou avec chacun des parents. Elles peuvent également soutenir la relation par des supports tels que des jeux de société, des souvenirs partagés, des photos ou des lettres, etc.

Cependant, il est parfois nécessaire de respecter le besoin de repli de l'adolescent, d'écouter les silences, de s'interposer ou de mettre fin à un échange, voire à une rencontre.

Ces situations sont systématiquement abordées en réunion d'équipe, elles peuvent parfois conduire à la rédaction d'une note d'incident à destination du JAF, à la transmission d'une information préoccupante ou à une suspension de l'organisation des visites.

VISITE EN PRESENCE D'UN TIERS



Loi relative à la protection de l'enfance du 14 mars 2007

Art. 375-7 du Code civil : « S'il a été nécessaire de confier l'enfant à une personne ou un établissement, ses parents conservent un droit de correspondance ainsi qu'un droit de visite et d'hébergement. Le Juge en fixe les modalités et peut, si l'intérêt de l'enfant l'exige, décider que l'exercice de ces droits, ou l'un d'eux, est provisoirement suspendu. Il peut également, par décision spécialement motivée, imposer que le droit de visite du ou des parents ne peut être exercé qu'en présence d'un tiers qu'il désigne lorsque l'enfant est confié à une personne ou qui est désigné par l'établissement ou le service à qui l'enfant est confié. Les modalités d'organisation de la visite en présence d'un tiers sont précisées par décret en Conseil d'Etat »

Chiffres clés :

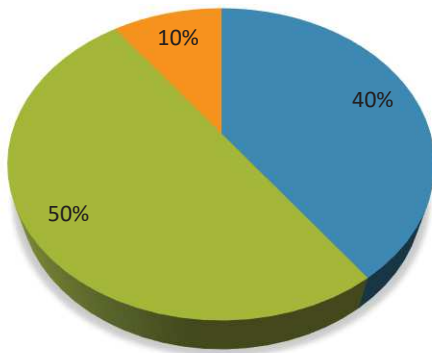
10 demandes ont été prises en compte, dont **2** nouvelles en 2025

11 parents et **17** enfants reçus

74 visites en présence d'un tiers effectuées (29 visites ont été annulées)

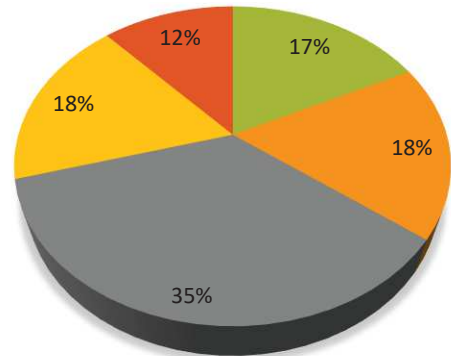
4 entretiens préalables et **8** bilans

Parents Visiteurs



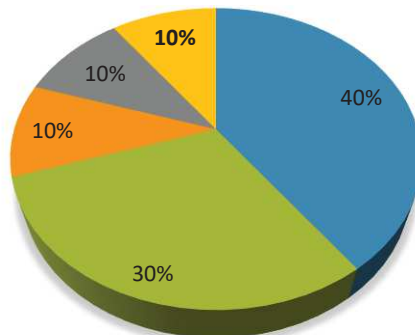
■ Père ■ Mère ■ Parents

Âges des enfants



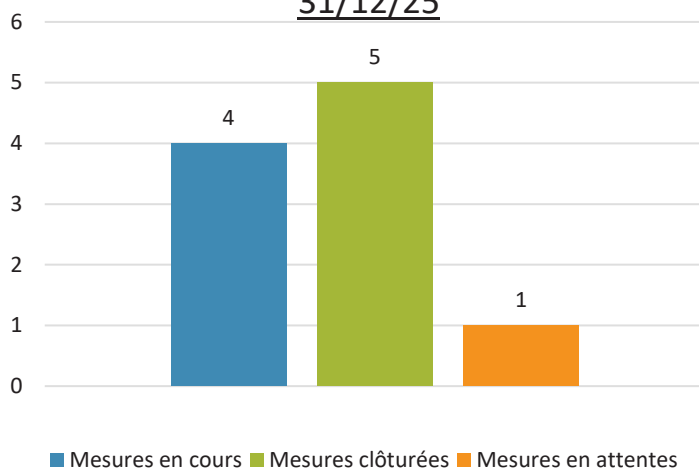
■ 0-2 ans ■ 2-4 ans ■ 4-7 ans
 ■ 7-11 ans ■ 11-14 ans ■ 15-18 ans

Fréquences des rencontres

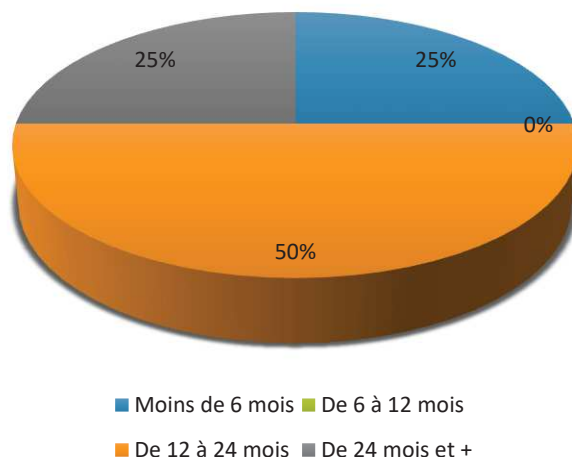


■ Tous les 15 jours
 ■ Tous les mois
 ■ Tous les 2 mois
 ■ 1x/trimestre
 ■ Toutes les semaines

État de la situation des VPT au 31/12/25



Durée des mesures clôturées

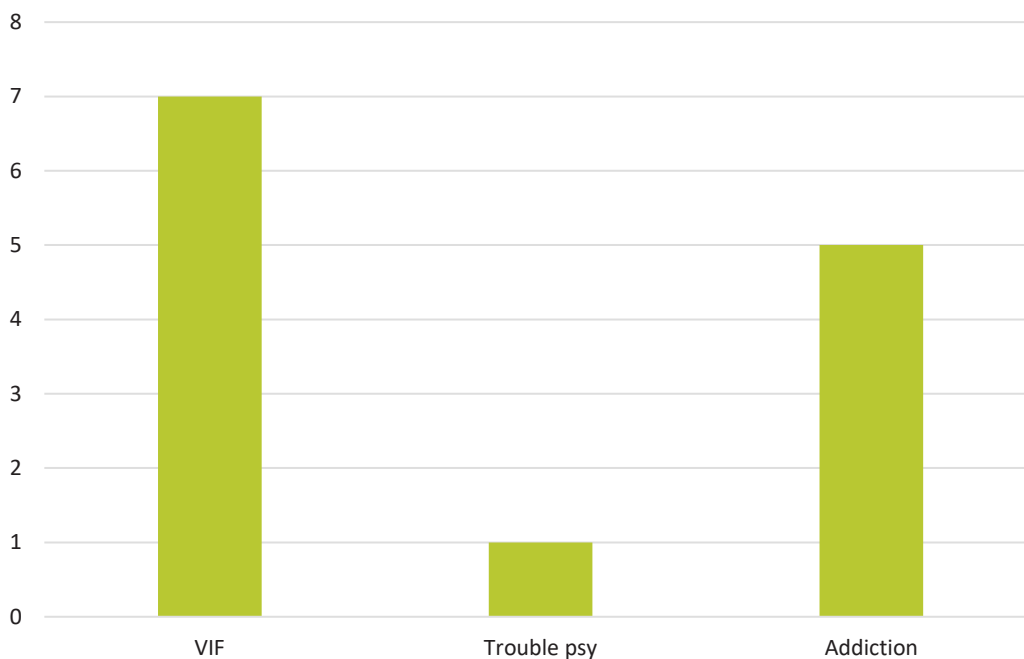


Motifs de fin de prise en charge

4 mesures ont été interrompues par l'ASEF en vue d'une évolution des modalités de visites.

1 situation a été classée sans suite en raison d'un refus du parent

Problématiques Familiales rencontrées



Le maintien du lien, accompagner la parentalité

Dans certaines situations, l'évaluation de la qualité du lien parent-enfant conclut à l'impossibilité d'un élargissement des droits ou d'un retour en famille. L'objectif se recentre alors sur un maintien du lien sécurisé, pensé comme une finalité en soi.

Vignette clinique

L'accompagnement de Monsieur M et de ses fils :

Monsieur M est le père de deux garçons âgés de 7 ans et 9 ans, placés dans deux lieux d'accueil distincts depuis leur plus jeune âge en raison de carences éducatives et de violences intrafamiliales. Monsieur M présente une problématique d'alcoolisme et bénéficie d'un droit de visite en présence d'un tiers, à raison d'une heure toutes les quatre semaines, à la suite d'une décision du Juge des enfants.

En février 2023, notre service a été sollicité par l'ASEF, pour organiser ces visites en présence de Tiers. Leur mise en place nécessite un entretien tripartite réunissant le parent, le référent ASEF, et l'intervenante référente d'Instants de Famille. Les visites n'ont pu débuter qu'en décembre 2023, Monsieur M ne répondant pas aux sollicitations de l'ASEF pour mettre en place son droit de visite.

Evolution des visites

Les premiers mois ont été marqués par une grande instabilité : absences non prévues, retards et participation limitée de Monsieur M.

A ce jour, une petite amélioration, bien que fragile, peut-être observée :

Monsieur M arrive avec plus de ponctualité. Les interactions se concentrent sur un temps de jeux, marqué par une excitation importante du papa et de ses fils durant 30 minutes. Pour les 30 minutes restantes, le papa apparaît fatigué et se tient en retrait.

Pour les garçons, qui n'ont jamais eu de vie quotidienne avec leur père, ce rituel est devenu la scène unique de cette relation. C'est également un moment de partage et de jeu pour la fratrie.

Les professionnelles essaient de créer des conditions d'accueil pour que les interactions soient positives, elles accompagnent, soutiennent, valorisent... Cet accompagnement permet aux enfants d'accéder à une image concrète et non fantasmée de leur père.

Avoir un accès à la réalité du parent, même limitée en fonction de ses potentialités, constitue un besoin fondamental pour la construction psychique de l'enfant. Lorsque le maintien du lien devient l'objectif unique, il ne s'agit en aucun cas d'une mesure par défaut. C'est un accompagnement spécialisé qui requiert une posture ajustée, visant à cultiver avec patience la possibilité d'un lien authentique et unique dans un cadre contraint et sécurisant.

RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENTS A LA PARENTALITE



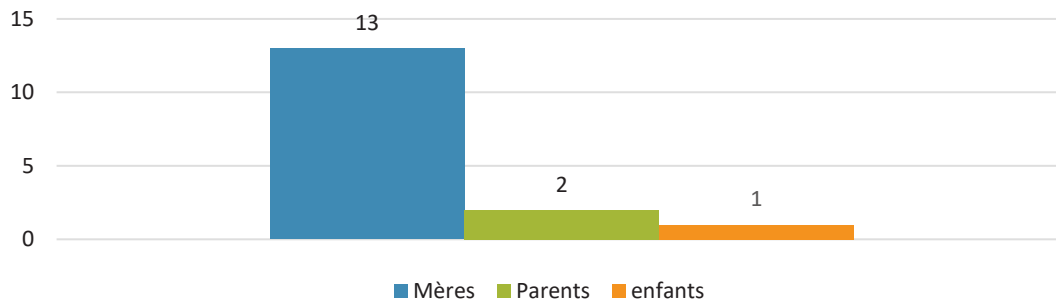
« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant. » Selon le Comité National du Soutien à la Parentalité.

Accompagnement parental et familial

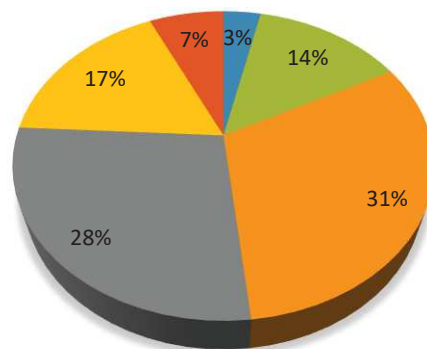
Chiffres clés

18 personnes ont sollicité le service
29 enfants concernés
22 entretiens réalisés d'accompagnement parental et familial

Qui bénéficie d'un accompagnement à la parentalité ?

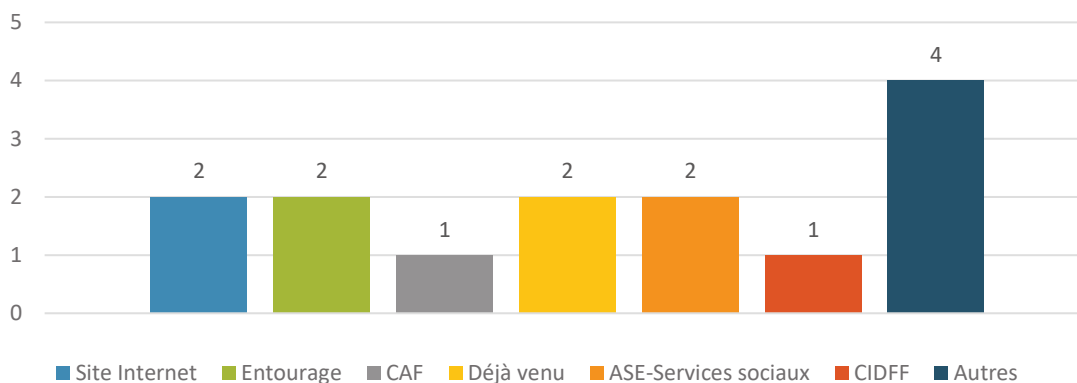


Age des enfants



■ 0-2 ans ■ 3-5 ans ■ 6-11 ans ■ 12-14 ans ■ 15-17 ans ■ 18 ans et +

Connaissance du service



Accompagnements menés

16 situations ont été accompagnées, 1 mère ne s'est pas présentée à son entretien.

Les thèmes abordés avec les parents seuls (séparés ou non de l'autre parent) sont principalement d'ordre éducatif : difficultés à poser ou maintenir un cadre avec les jeunes enfants, et difficultés à gérer les écrans et le numérique de façon générale avec les adolescents.

Les couples reçus ont souhaité échanger au sujet de leur famille recomposée, souhaitant être confortés dans leur posture afin que chaque enfant trouve sa place au sein de la nouvelle organisation, et s'y sente bien.

Actions collectives

- 5 interventions "mon enfant va avoir deux maisons" ont eu lieu dans les communes de Viré, Salornay sur Guye, Joncy et Sancé, où 32 personnes ont été présentes.
- Présentation du service à un groupe de 6 mamans du quartier de La Chanaye.
- 1 intervention sur les conséquences de la surexposition des tout-petits aux écrans où 28 personnes étaient présentes au centre social 1000 fenêtres, multi-accueil de Marbé.



Parcours de Reliance



Chiffres clés

- 19 personnes ont sollicité le service
- 8 enfants ont bénéficié des parcours
- 15 entretiens avec les parents
- 25 séances avec les enfants

Le Parcours de Reliance est un programme de soutien, visant à aider les enfants à mieux s'adapter à leur nouvelle configuration familiale. L'année 2025 a confirmé la pertinence de ce dispositif innovant au service des enfants éprouvant un mal-être depuis la séparation parentale.

Les familles ont été orientées par la CAF, les travailleurs sociaux, des professionnel·les de santé, le CDAD, les médiatrices familiales d'Instants de famille.

5 parcours ont été réalisés : 3 avec des fratries de 2 enfants et 2 en individuel.

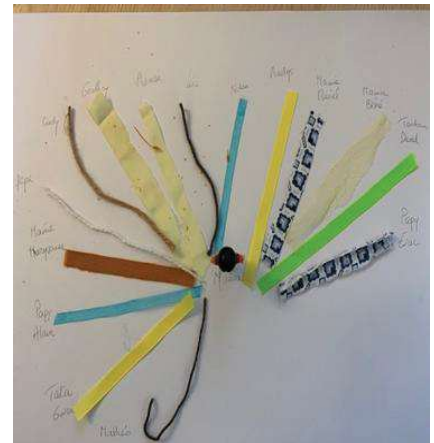
Les entretiens préalables à l'inscription et les bilans ont été réalisés majoritairement avec un seul parent avec l'accord écrit de l'autre.

Ce bilan 2025 renforce les constats de l'année 2024, à savoir : un engagement assidu des familles, une grande motivation des enfants, une diminution significative des comportements observés chez les enfants tels que : agressivité, peur de l'abandon, encoprésie...

Ces constats stimulants sont d'ailleurs corroborés par le point téléphonique avec la famille après 6 mois. Ces appels indiquent que les effets positifs persistent dans le temps pour les enfants.

Pour autant, il est à noter que 3 parcours n'ont pas pu être mis en place du fait du refus du second parent.

Même si nous considérons que le Parcours de Reliance est un acte de prévention de la santé mentale de l'enfant et non un suivi psychothérapeutique de longue durée et régulier, il apparaît essentiel pour l'enfant de s'investir dans ces séances avec l'assentiment de ses deux parents et le cadre légal rappelle aussi que : chaque parent est présumé agir avec l'accord de l'autre pour les actes usuels de l'exercice de l'autorité parentale.



Enfin, l'année 2026 voit s'ouvrir de nouvelles perspectives de développement pour le Parcours de Reliance grâce au soutien et à la confiance de nos partenaires.

Le dispositif « 1000 étoiles » destiné à des enfants traversant le deuil d'un membre de la famille est à présent opérationnel et se tient à la disposition des familles.



VIE DU SERVICE

Echanges et réflexions d'équipe

L'ensemble du service se réunit 1 fois par mois. L'équipe d'intervenantes en ER/VPT se réunit également tous les mardis et l'équipe médiation familiale tous les 2 mois.

Formations, analyse de la pratique, conférences

→ Analyse de la pratique : 6 rencontres par an en MF – 8 séances par an en ER et VPT

→ Formations : « Médiation familiale dans les conflits liés à la perte d'autonomie », « Parcours 1000 étoiles : enfant proche décédé », « Quand l'enfant refuse de voir son parent », « Archivage », Colloque FFER à Toulouse « Quand la singularité devient un défi ».

→ Accueil d'une stagiaire en immersion (reconversion secrétariat médico-social)

Implication dans un travail de réseau partenarial sur le territoire : réunions, rencontres

- Parents 71 Mâcon et Cluny, Réseau social et solidaire de Cluny
- Maison des Ados : cafés des pros
- Rencontres régionales des ER, Rencontre FFER des responsables des Espaces de rencontres à Paris
- Centres sociaux de Cluny, Tournus, de La Chanaye à Mâcon,
- Copil ER-MF- Comité départemental-ARIPA
- Portes ouvertes de la MDS de Mâcon, rencontre à la MDS de Louhans
- Rencontre de l'ADMR de Sennecey le Grand
- Rencontre avec les travailleurs sociaux de la CAF de Louhans
- Rencontre Habitat et Humanisme de Louhans
- Audience solennelle au tribunal judiciaire
- Participation à un jeudi de la santé du PETR

À retenir en 2025 pour les activités du service Instants de Famille

Activité en nette hausse, principalement en lien avec l'ouverture de deux nouvelles antennes en Médiation familiale

	2023	2024	2025
MF : Nbre entretiens + séances MF	382	368	535
ER : Nbre entretiens/bilans/visites	586	535	667
VPT : Nbre entretiens/bilans/visites	78	126	86
Accomp. Parentalité : Nbre entretiens	16	16	22
Reliance : Nbre entretiens/séances		28	47
Total entretiens /séances/visites	1062	1073	1357

Intervention « Mon enfant va avoir deux maisons » à Viré

Viré
Conflit parental : comment préserver le bien-être des enfants ?

À Viré, une conférence sur les impacts de la séparation conjugale sur les enfants a réuni parents et professionnels, offrant des conseils pratiques pour préserver le bien-être familial.

Une conférence sur la thématique "Mon enfant va avoir deux maisons" a eu lieu jeudi 3 avril dans les locaux du Collectif pour l'éducation, la culture et les loisirs (CECL) de Viré, dans le cadre d'une mission d'accompagnement à la parentalité. La question centrale de la soirée était : « Comment préserver les enfants du conflit parental ? ». À l'occasion de la semaine de la parentalité, organisée par le nouveau REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) Parents 71 Mâconnais et Tournugeois, cette conférence était proposée par le service de soutien à la parentalité "Instants de famille".

Partager des informations essentielles sur la séparation

La volonté des intervenantes était de partager et donner des informations sur cette période délicate qu'est la séparation, pendant laquelle les parents se posent de nombreuses questions. Coanimée par Muriel Nicolas-Burry, médiatrice familiale, et Sandrine Mayoud, co-référente de l'espace rencontre et accompagnante à la parentalité, cette intervention, destinée aux familles et aux professionnels, a permis d'aborder plusieurs points clés : comment annoncer une séparation aux enfants, comment gérer leurs émotions, quelles sont les lois concernant les droits et devoirs des parents et quelles sont les

différentes organisations possibles.

Les conséquences des conflits parentaux sur la famille

« Les conflits parentaux peuvent avoir de réelles conséquences sur l'ensemble du système familial. Ils peuvent fragiliser aussi bien l'enfant que le bien-être des parents et donc leur capacité à exercer leur rôle de manière sereine », explique Sandrine Mayoud. Cela peut malheureusement détériorer la bonne relation parent/enfant ou entraîner des répercussions émotionnelles, psychologiques et relationnelles pour l'enfant. Il est donc important d'accompagner au mieux les familles pour garantir le bien-être de tous.

● Marie-Charlotte Palthey (CLP)
► Le service "Instants de famille" propose aussi d'autres actions de soutien : médiation familiale, espace rencontre, accompagnement familial.
► Contact : instantsdefamille@lepas-sudbourgogne.fr, 06 02 95 92 4110



Muriel Nicolas-Burry et Sandrine Mayoud étaient les deux intervenantes de la conférence. Photo Marie-Charlotte Palthey

Don de la part du Zonta club

Mâcon ● Le Zonta a remis trois chèques à des associations mâconnaises

Pour la première fois l'association Le Pas Sud Bourgogne représentée par la présidente, Corinne L'Horsset, et par la directrice, Corine Devillard, a reçu un chèque. « Ce don est un soutien financier important pour développer l'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité et ou ayant vécu des violences intra-familiales ou sexuelles », déclarent les responsables.

France victimes, représentée par la présidente, Odile Berthelot, et la directrice, Sandrine Piazzon, est une association de médiation et d'aide aux victimes d'infractions pénales. « Votre don permettra à des femmes victimes de violences de pratiquer des séances de self-défense organisées par des professionnelles », précise la présidente.

La ligue 71, représentée par le docteur Sauzedde, propose des services d'accompagnement adaptés visant à améliorer la prise en charge et la qualité de vie pendant et après la maladie. « Ce don permettra à des femmes atteintes de cancer de bénéficier de soins esthétiques et de confort durant leur traitement », déclare le président du Comité 71.

Ce sont les différentes actions menées toute l'année qui permettent au Zonta club Bourg-Mâcon de remettre ces chèques comme la vente des roses ou le thé dansant.

● Agnès Gonnot (CLP)



Valérie Rude (qui porte le fac-similé) était entourée des Zontiennes pour la remise des trois chèques.
Photo fournie par le Zonta

Mâcon

800 participants pour la première édition du Forum de la parentalité

Le théâtre de Mâcon accueillait ce mercredi la première édition d'un salon départemental dédié aux enfants et à leurs familles avec des dizaines d'établissements et associations réunies pour la première fois.

Plus de 800 personnes, parents avec enfants et professionnels de l'enfance, étaient réunies autour des stands et des ateliers du premier grand forum de la parentalité organisé en Saône-et-Loire, à Mâcon ce mercredi.

« Je suis venu voir ce que je pouvais savoir sur des écoles ou des spécialistes pour mon fils de 10 ans qui est autiste. Mais j'ai trouvé aussi des associations qui aident les parents seuls comme moi. Ce forum est une très bonne idée pour orienter les parents », déclarait Paul, de Mâcon.

« Je voulais trouver des conseils sur l'alimentation et sur le sommeil des bébés. J'ai appris des choses donc c'était cool »,



C'était pour la première fois que des professionnels de tout le département étaient réunis dans un événement sur l'enfance, la jeunesse et la parentalité. Photo Cristian Todea

avait Camille, de Mâcon, venue avec sa fille Elena, 8 mois.

Répondre aux questions des familles

« Ce qui était bien, c'est qu'il y avait au même endroit des professionnels et des familles avec des enfants. Il y avait aussi des activités pour expérimenter le travail avec les enfants », ont déclaré Mélina et Maude du servi-

ce de protection de l'enfance Equinox de Montceau-les-Mines.

Les enfants avaient trouvé aussi leur compte. « J'ai peint deux tableaux, j'ai fait un jeu et j'ai gagné un goûter. J'ai bien aimé », avait Myriam, 9 ans, venue avec sa mère.

L'Éducation nationale était présente avec un stand autour du handicap. « Des parents sont

venus nous parler de leurs enfants, dyslexiques, ou avec des troubles de l'attention pour savoir comment améliorer les choses à l'école. Nous leur avons proposé des pistes, mais aussi de participer à des ateliers où on simulait ce que ressentent ces enfants en classe », explique Laetitia Dumas du service École inclusive.

« On a vu plein de parents,

mais aussi beaucoup de collègues d'autres structures dans le département avec qui on a discuté comment on pourrait travailler ensemble », a précisé Sonia Decaillot, directrice de la Maison des ados de Mâcon.

« Le but était de rencontrer des familles avec enfants et échanger avec elles sur leurs difficultés rencontrées pour trouver des solutions. Et c'est chose faite », expliquait Nicolas Védrine, directeur de l'Udaf 71.

« Il y avait autant de professionnels que des familles. Tous les participants étaient contents », a déclaré Stéphanie Portier, chargée de la parentalité à la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Le forum était organisé par la CAF, le Département, la Mutualité sociale agricole, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, l'Éducation nationale et l'Udaf, dans le cadre du schéma départemental des services aux familles pour la période 2024-2026.

● Cristian Todea (CLP)

Inaugurations des antennes de Médiation Familiale à Louhans et Varennes le Grand

Louhans - Châteaurenaud

Un nouveau lieu pour laver son linge sale en famille

Mardi, dans les locaux de l'ADMR à Louhans-Châteaurenaud, l'association Le Pas inaugurait sa nouvelle antenne de médiation familiale. Un lieu ouvert depuis le mois de juin dernier et destiné à régler à l'amiable les conflits familiaux de toute nature.

Patrick Audouard - 18 oct. 2023 à 07:00 - Temps de lecture : 4 min



La nouvelle antenne de médiation familiale de l'association Le Pas Sud Bourgogne a été inaugurée mardi 14 octobre dans les locaux de l'ADMR à Louhans-Châteaurenaud. Photo Patrick Audouard



Une séparation de couple qui tourne au vinaigre, avec les enfants qui trinquent. Un quotidien devenu invivable entre des parents et leur adolescent. Une fratrie qui se déchire au sujet d'une succession ou du placement d'un parent en Ehpad. Des grands-parents qui, en raison d'une dispute avec leurs enfants, ne peuvent plus voir leurs petits-enfants... Autant d'exemples de conflits familiaux devenus monnaie courante, et dans lesquels le dialogue peut être rompu à force d'éclats de voix. Dans ces cas-là, il n'y a souvent que l'intervention d'un tiers qui puisse arrondir les angles et trouver une solution.



C'est là que la médiation familiale intervient. Cet accompagnement réalisé par un professionnel a pour but de « permettre aux personnes de retrouver une communication sereine, de dépasser les conflits et de prendre des décisions ensemble », explique Corinne Devillard, directrice de l'association Le Pas Sud Bourgogne. Basée à Mâcon, cette structure propose notamment un service de médiation familiale, pour laquelle elle vient d'ouvrir une antenne à Louhans-Châteaurenaud, dans les locaux de l'ADMR au 59 rue du Guidon.

Il n'y avait plus de médiation familiale depuis deux ans en Bresse

Depuis deux ans, il n'y avait plus de structure présente en Bresse pour accomplir cette mission autrefois assurée sur place par [les Pep 71](#). Cela n'avait pas échappé à la CAF de Saône-et-Loire, qui avait lancé un appel à projets pour combler ce manque. Le Pas Sud Bourgogne y a répondu, fort [de son expérience à Mâcon](#) dans ce domaine. Et mardi, les financeurs (la CAF donc, mais aussi le conseil départemental, la cour d'appel de Dijon, l'État et la MSA) étaient présents aux côtés de l'association pour inaugurer ce nouveau lieu en activité depuis le mois de juin. Au lieu de couper un ruban, ils ont été invités à défaire ceux qui avaient été noués autour d'une corde, comme des symboles de ces sacs de nœuds qui viennent perturber la vie familiale.

Lien pour lire la suite :

<https://www.lejsl.com/economie/2025/10/18/un-nouveau-lieu-pour-laver-son-linge-sale-en-famille>



Lundi 27 octobre 2025

Varennes-le-Grand

Médiation familiale : « Un service ouvert à monsieur et madame tout-le-monde »

L'association Le Pas Sud Bourgogne a ouvert en juin une antenne au sein de l'ADMR de la commune, destinée à apaiser les tensions familiales. Deux médiatrices pourront accueillir les familles, à terme.

Si l'inauguration a eu lieu jeudi, la médiation familiale est bien un nouveau service au sein de l'ADMR de Varennes-le-Grand depuis l'été dernier. Une excellente nouvelle pour une zone rurale, dont le service va permettre de bien mailler la zone sud du Chalonais et d'apporter des solutions à de très nombreuses familles de toutes les générations.

● Qu'est-ce que la médiation familiale ?
Corinne Devillard est la directrice des services de l'association Le PAS Sud Bourgogne, qui a implanté une antenne de médiation familiale dans les locaux de l'ADMR. Elle explique le fonctionnement : « Ici, on accompagne des personnes en conflit, issues d'une même famille. La séance est menée via une médiatrice, diplômée



Corinne Devillard, directrice des services de l'association Le Pas Sud Bourgogne estime qu'« énormément de cas concernent les séparations de couples ». Photo Geoffrey Fleury

● Comment sont orientées les familles ?
« Cela peut venir de plusieurs acteurs », confirme Corinne Devillard. « Le Juge aux affaires familiales peut nous envoyer des familles, de même que les médecins ou encore les travailleurs sociaux. Mais le bouche-à-oreille fonctionne aussi très bien. J'insiste : ce service est à ouvert à monsieur et madame tout-le-monde. »

● Quel est le prix ?
La question se pose car ce service n'est pas gratuit. « Nous demandons une participation financière, par séance, selon un barème national. Elle débute à 2 euros, selon le niveau de revenus des ménages », conclut Corinne Devillard. La somme citée peut être versée par des bénéficiaires du RSA. La participation peut grimper jusqu'à 131 euros pour un couple gagnant près de 7000 euros par mois.

● Geoffrey Fleury
ADMR de Varennes-le-Grand, 28 rue du 8-Mai-1945. Contact au 03 84 94 80 04. Les séances de médiation familiale sont les lundis et les jeudis. Les mardis se rajouteront dès novembre.

d'État, qui est donc un tiers, neutre. L'objectif est de permettre à tous les membres de la famille de communiquer de façon respectueuse, s'écouter, dépasser le conflit et se mettre d'accord. C'est un service qui permet à tout le monde d'avancer. Mais nous n'avons pas de baguette magique, nous ne résolvons pas tout. »

● Quels genres de conflits sont à gérer ?
« On reçoit toutes les situations, du conflit entre parents et adolescents à celui lié à la perte d'autonomie d'un parent qui doit être placé – ou non – en Ehpad », relate Corinne Devillard. Mais pour la directrice « énormément de cas concernent les séparations de couples avec des problématiques liées notamment à la garde des enfants ». Un nombre qui grandit et qui allonge les délais de rendez-vous. Deux mois à Mâcon et quinze jours à Varennes-le-Grand, où il y aura, à terme, deux médiatrices.